

Thourotte, le 14 Décembre 2023

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 DECEMBRE A 18H00**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

LISTE DES DELIBERATIONS

Au titre des Finances, le Conseil Communautaire a voté :

- La décision modificative n°2 du budget annexe SPANC;
- La décision modificative n°3 du budget rattaché « Tourisme et Patrimoine » ;
- Les recettes à admettre en non-valeur suite à l'insolvabilité ou à la disparition de débiteurs d'un montant de 66.69 € pour le budget général ;
- Les recettes à admettre en non-valeur suite à l'insolvabilité ou à la disparition de débiteurs d'un montant de 906.40 € pour le budget annexe de la pépinière d'entreprises ;
- Les recettes à admettre en non-valeur suite à l'insolvabilité ou à la disparition de débiteurs d'un montant de 98.00 € pour le budget annexe SPANC ;
- La provision pour dépréciation des actifs circulants du Budget annexe SPANC ;
- L'autorisation de programme et crédits de paiements 2024 pour le budget principal.

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Communautaire a validé :

- La transformation d'un CDD en CDI ;
- Le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité:

- La signature d'une convention d'entretien pour le chemin de randonnée « circuit des carrières – sur les pas du soldat L. MARECHAL » ;
- La signature d'une convention avec le Réseau PROSCITEC.

Au titre de l'Aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a validé :

- La signature d'une convention de partenariat pour l'accompagnement renforcé des foyers à la rénovation énergétique de leur logement situé dans les territoires labélisés TZEE ;
- La demande de subvention pour le suivi animation de l'OPAH.

Au titre de l'Environnement, le Conseil Communautaire a validé :

- Les modalités tarifaires de la redevance spéciale des déchets en 2024 d'un montant de 22€/m3
- La signature du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés pour la période 2024/2029 ;
- L'adhésion à l'association France dignes.

Au titre du Développement Economique, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité:

- La signature d'une charte d'engagement dans le cadre du SRDEII avec la Région Hauts de France.

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Le Président,



P. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
13 décembre 2023 (Voie
électronique)

Publication le 13 décembre
2023

Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Débat d'Orientation
Budgétaire 2024 du
budget général et des
budgets annexes

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-
11dec2023_1-DE Reçu le 13/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023**

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du budget général et des budgets annexes

2023-12-01

Monsieur le Président rappelle que préalablement à l'élaboration du budget de l'exercice, il convient que le Conseil Communautaire en fixe les orientations au cours d'un débat qui doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il est présenté à titre liminaire le rapport sur la situation d'égalité homme/femme comme annexé à la présente délibération ainsi que le rapport de mutualisation.

Puis il est évoqué la situation financière de la Communauté de Communes des Deux Vallées dont les données ont été communiquées à chaque membre.

Enfin, il invite le Conseil Communautaire à s'exprimer sur les grandes lignes.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu l'article 107 de la Loi NOTRe qui a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire,

PREND CONNAISSANCE des données financières lui permettant d'appréhender la situation de la Communauté de Communes des Deux Vallées,

Après en avoir débattu,

N'ELEVE AUCUNE OBSERVATION à l'encontre des orientations et propositions 2024 ci-dessus définies.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

Débat d'orientation budgétaire 2024

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20231211-11dec2023_1-DE

Reçu le 13/12/2023



Deux Vallées 2030

6 ambitions > 28 objectifs – Réussir Ensemble

- Le projet de Loi de Finances 2024
- DOB Budget principal CC2V 2024
 - Budget rattaché Tourisme et Patrimoine 2024
 - Budget annexe Parc des Deux Vallées 2024
 - Budget annexe SPANC 2024
 - Budget annexe Pépinière d'entreprises 2024





Deux Vallées
Communauté de Communes

Le Projet de Loi de Finances 2024

- **Le contexte national**

Le projet de loi définit la trajectoire globale des dépenses des finances publiques en conformité avec le traité de stabilité envoyé à la Commission européenne:

- ➔ **Objectif du déficit public: < 3 % du PIB (4,9 % en 2023)**
- ➔ **Taux d'inflation : + 5,2 % en 2022 et 2023
+ 3,3 % en 2024**
- ➔ **Taux de croissance: + 0,9 % en 2023
+ 0,8 % en 2024**





Deux Vallées
Communauté de Communes

Le Projet de Loi de Finances 2024

- **Le contexte national**
 - Baisse de l'investissement dans les entreprises (Fin des mesures du Plan de relance 2020, fin du bouclier tarifaire et hausse des taux d'intérêt) - 1 % soit 25 % de la V.A. en 2024
 - Hausse de la consommation des ménages (inflation des prix mieux maîtrisée pour l'alimentation et l'énergie)
 - Retournement de la courbe du chômage: + 0,2 % soit 7,4 % fin 2024 (réforme des retraites, baisse des soutiens publics aux entreprises)





Deux Vallées
Communauté de Communes

Le Projet de Loi de Finances 2024

 **Fonctionnement des dotations à enveloppe**

fermée :

- Stabilité de la dotation forfaitaire communale : 29 Md €
soit une hausse de 222 M €.

Financement des hausses par les variables d'ajustement (- 67 M €) répartis sur le FDPTP et la DCRTP.

➡ **Dotation de péréquation**

- Hausse de la dotation d'intercommunalité financée par la baisse de la DCPS (transfert commune vers EPCI) + 90 M €

➡ **Les hausses de dotations sont financées par des baisses non limitées alors que les hausses sont, elles, plafonnées.**





Le Projet de Loi de Finances 2024

Deux Vallées
Communauté de Communes



Spécialisation des financements:

- Effort porté sur les dotations de péréquations (DSU et DSR + 190 M €) et certaines dotations spécifiques (titres sécurisés, aménité rurale..)

➔ la DSR sera calculée sur un revenu par habitant moyen sur 3 ans (↓ 15 % nombre de communes inéligibles)

- Ciblage des aides sur des fonds dédiés dans une logique de soutien à la rénovation énergétique et à la transition environnementale (Fonds vert + 2,5 Md €, verdissement de la DSID et de la DETR à partir de 2024)

➔ financement à hauteur de 25 % et non 20 %





Le Projet de Loi de Finances 2024

Deux Vallées
Communauté de Communes



Extinction des aides énergétiques:

- Fin du filet de sécurité et de l'amortisseur électricité.
(Baisse du coût de l'énergie sur les marchés mondiaux)

L'impact de la crise énergétique est partiellement absorbée par la dynamique de TVA.





Deux Vallées
Communauté de Communes

Le Projet de Loi de Finances 2024

Mise en place d'une fiscalité spécialisée:

Taxe sur les logements vacants, exonération de taxe foncière pendant 25 ans pour un logement social de plus de 40 ans, réforme des redevances Agence de l'Eau...

➔ Atteindre les objectifs gouvernementaux (rénovation énergétique, incitation à la remise sur le marché immobilier, financement du plan Eau..)





Deux Vallées
Communauté de Communes

Le Projet de Loi de Finances 2024

Décalage de la réforme de la CVAE :

- Etalement sur 4 ans des 50 % de CVAE résiduelle pour les entreprises. Les collectivités sont compensées par la reversement de TVA, donc pas d'impact.

Correction de l'assiette de FCTVA :

- Les aménagements de terrains seront intégrés dans l'assiette automatisée. + 250 M €



Le Projet de Loi de Finances 2024

A noter:

- Pas de réponse sur l'évolution des flux financiers Etat – Collectivités : indexation, critère (ex: les modalités de répartition de la dynamique de TVA attachée à la suppression de la CVAE)
- Pas de visibilité des collectivités sur les décisions de l'Etat (hausse point d'indice, évolution du RSA, réformes statutaires)



DOB CC2V 2024

Les ressources de la CC2V

	2020	2021	2022	2023	2024
Population	23 656	23 485	23 485	23 485	23 485
Dotations Globales de Fonctionnement	441 422	449 606	458 082	472 605	470 000
Dotation d'intercommunalité	143 119	157 178	172 069	188 253	190 000
Dotation compensation groupement communes	298 303	292 428	286 013	284 352	280 000
DGF par habitant	18,66 €	19,14 €	19,51 €	20,12 €	20,01 €
Les contributions directes (A)	5 321 991	2 433 334	2 577 041	2 752 046	2 850 000
Taxe d'habitation	1 757 195	-	-	46 639	45 000
Taxe foncière bâtie	2 224 255	1 893 030	1 972 630	2 109 103	2 186 000
Taxe foncière non bâtie	89 033	88 765	138 325	101 125	105 000
CFE	4 070 483	451 539	466 086	495 179	514 000
CD par habitant	172,07 €	103,61 €	109,73 €	117,18 €	121,35 €
C.F.E.	820 476	-	-	-	-
C.V.A.E.	431 032	-	-	-	-
Garantie de ressources (B)	1 632 441	1 632 441	1 632 441	1 632 441	1 632 441
D.C.R.T.P.	557 888	557 888	557 888	557 888	557 888
F.N.G.I.R.	1 074 553	1 074 553	1 074 553	1 074 553	1 074 553
Recettes directes locales (A+B)	6 954 432	4 065 775	4 209 482	4 384 487	4 482 441
Allocations compensatrices	89 137	2 960 091	3 154 323	3 145 304	3 100 500
Taxe d'habitation	53 697	33 324	-	-	-
Taxe foncière	7 185	262 999	272 406	288 169	280 000
FDTP	20 961	21 300	21 889	22 961	3 000
CFE	7 294	283 282	296 476	304 917	22 500
Dotation unique spécifique	-	1 783 145	1 955 820	2 009 214	2 000 000
Compensation pertes bases CIET	-	456 905	319 873	435 456	435 000
Compensation bases min de CFE	-	118 936	287 859	65 255	60 000
Potentiel fiscal	7 043 569	7 025 866	7 363 805	7 529 791	7 582 941
Total des ressources	7 484 991	7 475 472	7 821 887	8 002 396	8 052 941
FPIC	276 650	251 181	232 829	201 253	200 000
Total des ressources après prélèvement	7 208 341	7 224 291	7 589 058	7 801 143	7 852 941



Le Plan Pluriannuel d'Investissement

La piscine

2023 : AMO + MO + divers (subv déduites)	301 K €
2024 : AMO + MO + travaux + divers (subv déduites)	5 786 K €
2025 : AMO + MO + travaux + divers (subv déduites)	4 554 K €
2026 : Solde subventions	- 1 075 K €

Coût du projet final (terrain compris) :

Dépenses prévisionnelles:	14 371 751 €
Recettes prévisionnelles :	5 271 312 €
Autofinancement CC2V :	9 100 439 €



DOB CC2V 2024

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Desserte de Ribécourt Pimprez

2024 : Solde mission SPS et SAO 15 000 €

Rénovation énergétique des bâtiments

2023 : Travaux 26 050 €

2024 : Travaux ombrières 300 000 €



DOB CC2V 2024

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets connexes CSNE

2024 : Travaux	208 000 €
2025 : Travaux	208 000 €
2026 : Travaux	208 000 €

Remboursement FCTVA : 102 360 €

Autofinancement CC2V : 521 640 €





Deux Vallées
Communauté de Communes

DOB CC2V 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement	8 884 996	9 020 937	9 075 731	9 630 301	9 571 389	9 583 223	9 638 322	9 694 705	10 076 396	10 135 417
Dépenses de fonctionnement	6 954 338	7 894 090	8 577 896	8 565 210	9 475 601	9 047 814	9 519 405	9 097 884	8 839 863	8 864 284
dont intérêts de la dette	9 012	7 130	9 452	40 694	41 894	34 406	26 674	18 561	10 086	1 697
Recettes d'investissement	200 000	346 122	317 651	463 867	2 770 253	2 434 165	34 334	0	0	0
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 795 023	576 966	834 697	822 634	8 263 372	7 798 851	474 038	272 849	281 323	189 009
dont capital de la dette	158 145	159 139	158 959	146 350	149 515	157 003	164 736	172 849	181 323	89 009
dont P.P.I	1 436 878	217 827	675 738	507 284	8 013 857	7 541 848	209 302	0	0	0
Fonds de roulement en début d'exercice	8 857 073	9 192 708	10 088 711	10 069 501	10 775 825	5 650 851	2 169 133	2 923 545	3 247 517	4 202 728
Résultat de l'exercice	335 635	896 003	-19 210	706 324	-5 124 974	-3 481 719	754 412	323 973	955 210	1 082 123
Fonds de roulement en fin d'exercice	9 192 708	10 088 711	10 069 501	10 775 825	5 650 851	2 169 133	2 923 545	3 247 517	4 202 728	5 284 851
Encours au 31 décembre	1 409 978	1 250 839	1 090 538	928 722	764 816	598 725	430 455	259 977	598 725	598 725
Ratio de désendettement	0,7 ans	1,1 ans	2,2 ans	0,9 ans	8 ans	1,1 ans	3,6 ans	0,4 ans	0,5 ans	0,5 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0





DOB CC2V 2024

Deux Vallées
Communauté de Communes

Les dépenses prévues au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
CSNE projets connexes	0	0	0	0	208 000	208 000	208 000	0	0	0	624 000
Desserte Ribécourt Dreslincourt - Pimprez	144 857	47 612	0	0	15 000	0	0	0	0	0	207 469
Piscine intercommunale	1 222 412	47 640	568 578	507 284	6 054 715	5 897 705	1 302	0	0	0	14 299 636
Rénovation énergétique des bâtiments	0	0	0	0	300 000	0	0	0	0	0	300 000
Total	1 367 269	95 252	568 578	507 284	6 577 715	6 105 705	209 302	0	0	0	15 431 105

Les financeurs du PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ADEME	0	0	0	70 000	26 400	132 000	105 600	0	0	0	334 000
Divers	0	0	0	0	2 400	12 000	9 600	0	0	0	24 000
Département	0	14 000	0	0	140 000	450 000	360 000	0	0	0	964 000
Entreprises	0	0	0	0	172 120	0	0	0	0	0	172 120
Région	0	0	20 786	52 668	150 000	750 000	600 000	0	0	0	1 573 454
Total	0	14 000	20 786	122 668	490 920	1 344 000	1 075 200	0	0	0	3 067 574

Le coût net annuel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Programmes (a)	1 367 269	95 252	568 578	507 284	6 577 715	6 105 705	209 302	0	0	0	15 431 105
Financeurs (b)	0	14 000	20 786	122 668	490 920	1 344 000	1 075 200	0	0	0	3 067 574
Total (a-b)	1 367 269	81 252	547 792	384 616	6 086 795	4 761 705	-865 898	0	0	0	12 363 531



DOB CC2V 2024

- **Les dépenses de fonctionnement**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charges à caractère général (chap 011)	4 000 000	4 070 000	4 130 000	4 150 650	4 171 403	4 192 260	4 213 222
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 300 000	2 323 000	2 334 615	2 346 288	2 358 020	2 369 810	2 381 659
Atténuation de produit (chap 014)	891 253	546 444	546 444	546 444	546 444	546 444	546 444
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 333 623	2 494 623	2 002 709	1 964 709	1 518 816	1 236 623	1 236 623
Intérêts de la dette (art 66111)	40 694	41 894	34 406	26 674	18 561	10 086	1 697
Autres dépenses de fonctionnement	-360	-360	-360	484 640	484 640	484 640	484 640
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 565 210	9 475 601	9 047 814	9 519 405	9 097 884	8 839 863	8 864 284

Comptabilisation cotisation au redressement des finances publiques 2022 et 2023

Travaux ZAC étalés sur 4 ans

Charges induites de la piscine



DOB CC2V 2024

- Les recettes de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produit des contributions directes	2 752 045	2 861 629	2 918 861	2 977 238	3 036 783	3 097 519	3 159 469
Fiscalité transférée	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009
Fiscalité indirecte	2 331 925	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000
Dotations	2 534 272	2 527 752	2 524 353	2 521 074	2 517 913	2 514 869	2 511 939
Autres recettes d'exploitation	502 050	522 000	480 000	480 000	480 000	804 000	804 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 630 301	9 571 389	9 583 223	9 638 322	9 694 705	10 076 396	10 135 417

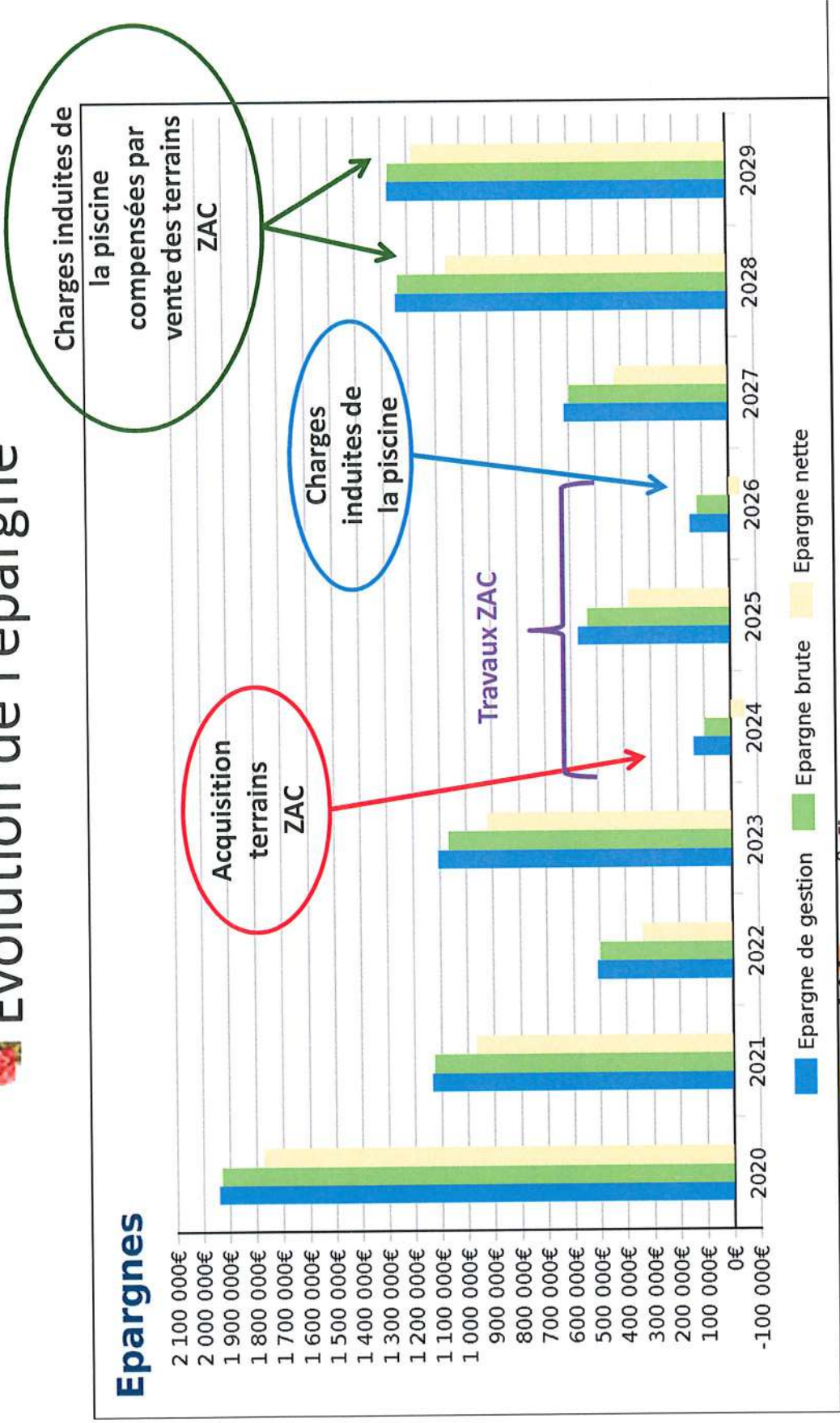
Vente terrains
expropriation CSNE

Vente terrains ZAC : 324 000 €/an
sur 5 ans



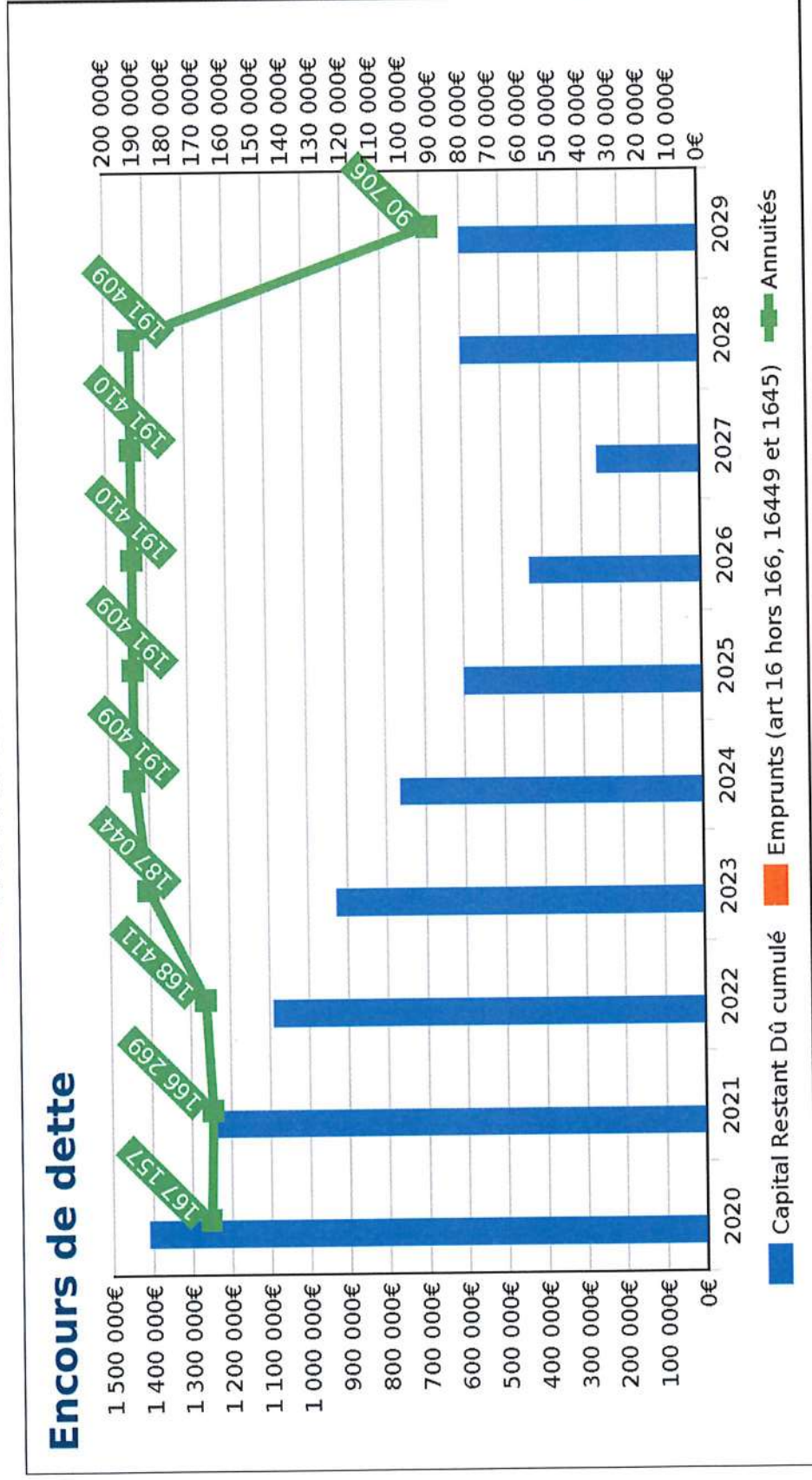
DOB CC2V 2024

Evolution de l'épargne



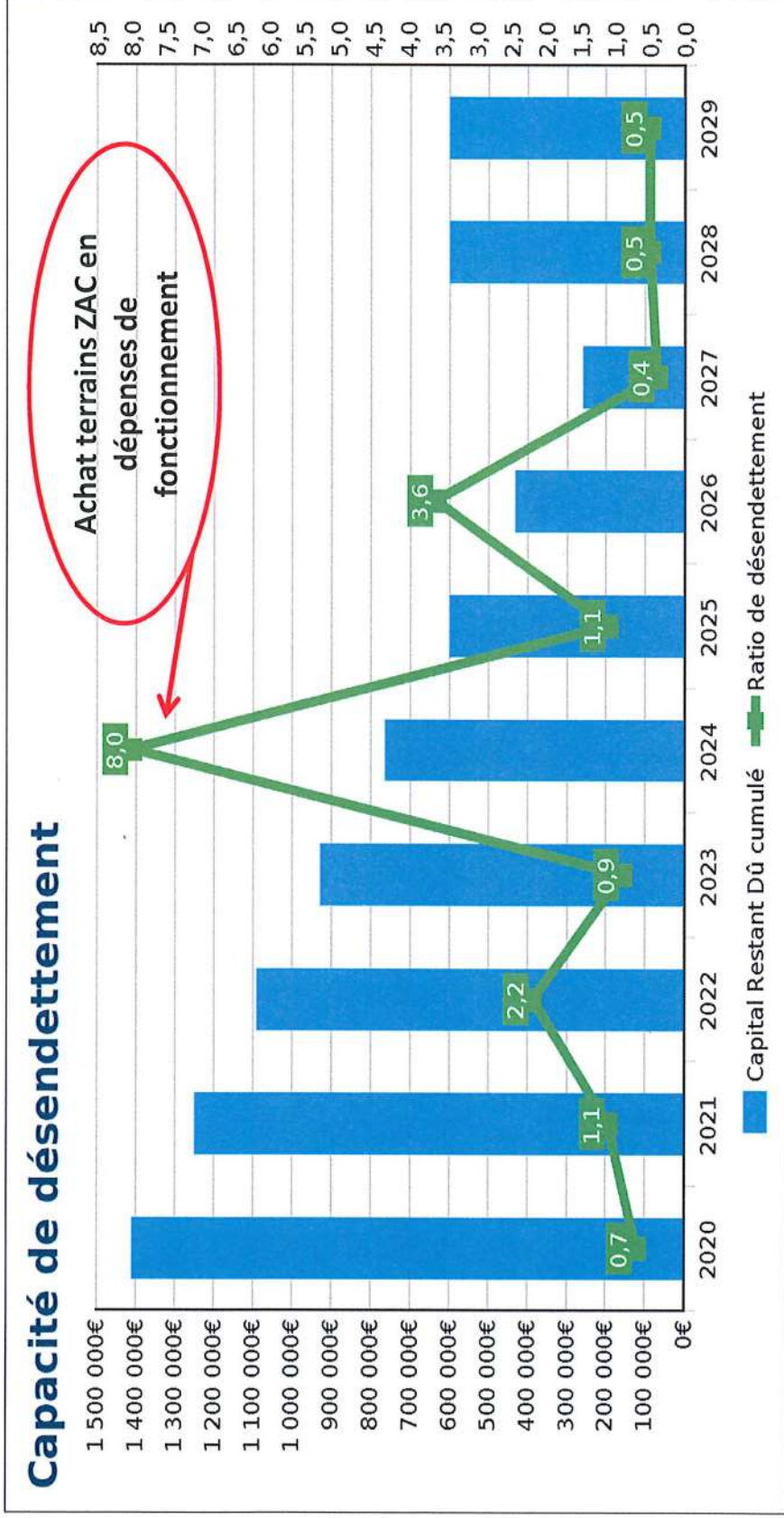
DOB CC2V 2024

L'endettement



DOB CC2V 2024

L'endettement

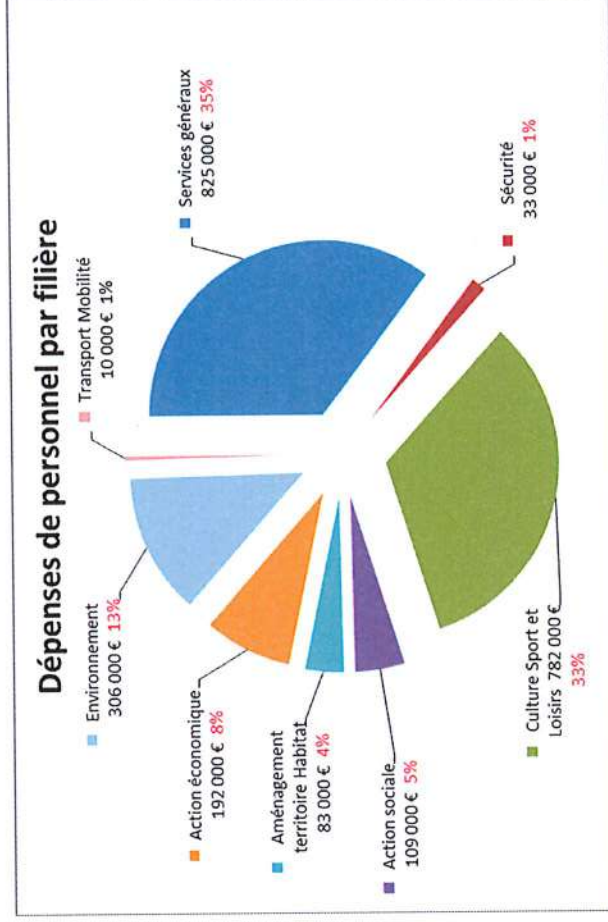


Ratio de désendettement du bloc communal en 2022 : 4,2 ans



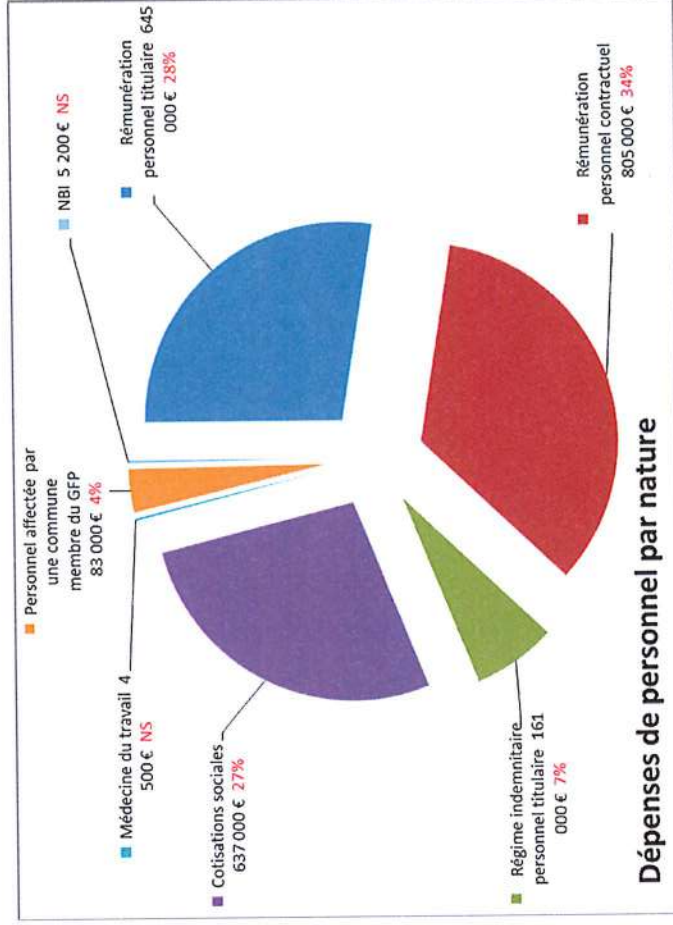
Informations dépenses de personnel

Dépenses de personnel par filière	Colonne1
Services généraux	825 000 €
Sécurité	33 000 €
Culture Sport et Loisirs	782 000 €
Action sociale	109 000 €
Aménagement territoire Habitat	83 000 €
Action économique	192 000 €
Environnement	306 000 €
Transport Mobilité	10 000 €
TOTAL	2 340 000 €



Informations dépenses de personnel

Dépenses de personnel par nature	Colonne1
Rémunération personnel titulaire	645 000 €
Rémunération personnel contractuel	805 000 €
Régime indemnitaire personnel titulaire	161 000 €
Cotisations sociales	637 000 €
Médecine du travail	4 500 €
Personnel affectée par une commune membre du GFP	83 000 €
NBI	5 200 €
TOTAL	2 340 700 €

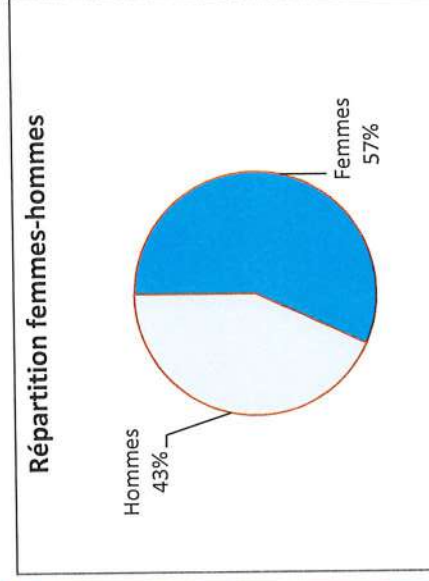


DOB CC2V 2024

Répartition des femmes et des hommes par filières

	Personnel titulaire		Personnel non titulaire		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	8	2	5	4	9
Filière technique	2	6	3	4	7
Filière animation	2	1	0	0	0
Filière culturelle	3	1	1	1	2
Filière sociale	0	0	0	0	0
Filière médico-sociale	1	0	0	0	0
Filière médico-technique	0	0	0	0	0
Filière sportive	0	0	0	0	0
Filière police municipale	0	0	0	0	0
Filière incendie secours	0	0	0	0	0
TOTAL	16	10	9	9	18

	Effectif CC2V		Répartition femmes-hommes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Filière administrative	13	6	68%	32%
Filière technique	5	10	33%	67%
Filière animation	2	1	67%	33%
Filière culturelle	4	2	67%	33%
Filière sociale	0	0	0%	0%
Filière médico-sociale	1	0	100%	0%
Filière médico-technique	0	0	0%	0%
Filière sportive	0	0	0%	0%
Filière police municipale	0	0	0%	0%
Filière incendie secours	0	0	0%	0%
TOTAL	25	19	57%	43%



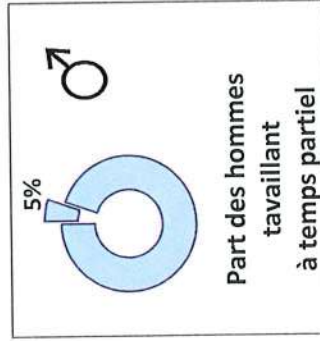
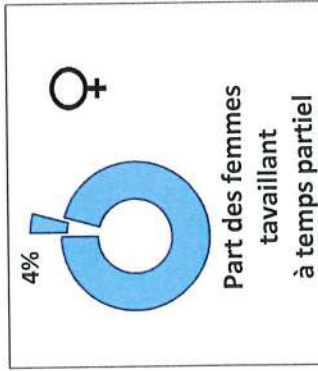
Répartition des femmes et des hommes par filières

Pyramide des âges

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	7	28%	5	26%
40 à 50 ans	7	28%	8	42%
30 à 39 ans	6	24%	5	26%
- 30 ans	5	20%	1	5%
Total	25	100%	19	100%

Congé parental

Femmes	1
Hommes	0
Total	1



Catégorie	Temps complet	Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	0	1
	Temps complet	2	4
	Total	2	5
Catégorie B	Temps partiel	1	0
	Temps complet	9	1
Total		10	1
Catégorie C	Temps partiel	0	0
	Temps complet	13	13
	Total	13	13
Total toutes catégories	Temps partiel	1	1
	Temps complet	24	18
	Total	25	19

Au niveau national, dans la FPT:

33 % des femmes sont à temps partiel / 11% des hommes
 en cat A: 24% des femmes / 9 % des hommes
 en cat B: 28 % des femmes / 16 % des hommes
 en cat C: 35 % des femmes / 11 % des hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de la fonction publique 2020



DOB CC2V 2024

Carrière du personnel

Avancements de grade

	Femmes		Hommes		Total	%
	nbre avancements	%	nbre avancements	%		
Cat A	0	0%	0	0%	0	0,00%
Cat B	1	10%	0	0%	1	9,09%
Cat C	1	7,69%	2	7,69%	3	11,53%
Total	2	8%	2	10,52%	4	9,09%

Promotions internes

	Femmes		Hommes		Total Promotions	Total Demandes
	Total Promotions	Demandes	Total Promotions	Demandes		
Cat A	0	0	0	0	0	0
Cat B	0	1	0	0	0	1
Cat C	0	1	0	2	0	3
Total	0	2	0	2	0	4



DOB CC2V 2024

Durée effective de travail

- Le temps de travail des agents est de 1607 heures / an conformément à la réglementation
- 37 agents réalisent 35 heures hebdomadaires - pas de RTT
- 7 agents disposent d'une annualisation du temps de travail en raison de l'activité de leur service
- 25 jours de congés / an



DOB CC2V 2024

Mise en œuvre de la mutualisation

Les actions de mutualisation ont pour objectif de garantir une meilleure qualité du service à l'utilisateur, partager le savoir-faire, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et si possible, rechercher des économies d'échelle

Deux types de mutualisation existent. La mutualisation est dite « ascendante » lorsque les services des communes sont mis à disposition de la CC2V, et « descendante » dans le cas inverse. Elles prennent également la forme de mise à disposition de personnels ou de locaux et matériels.

- Les mutualisations ascendantes représentent 2.9 ETP.
- Les mutualisations descendantes représentent 3.1 ETP.



DOB CC2V 2024

Mise en œuvre de la mutualisation

Service concerné	Mode de mutualisation	Forme de mutualisation	Collectivité d'origine	Collectivité(s) bénéficiaire(s)	ETP
Service Animation	Mise à disposition individuelle	Ascendante	Longueil-Annel	CC2V	0.5
	Mise à disposition individuelle	Ascendante	Cambonne Les Ribécourt	CC2V	0.5
	Mise à disposition individuelle	Ascendante	Thourrotte	CC2V	0.7
	Mise à disposition individuelle	Descendante	CC2V	Thourrotte	0.3
Direction générale	Mise à disposition de locaux	Ascendante	Communes	16 communes	
	Mise à disposition individuelle	Ascendante	Thourrotte	CC2V	0.5
Environnement	Mise à disposition individuelle	Ascendante	Thourrotte	CC2V	0.1
	Service commun de dératisation	Descendante	CC2V	16 communes	0.6
Service culture	Eau-biodiversité	Descendante	CC2V	16 communes	0.2
	Mise à disposition de locaux et salles (spectacle/atelier)	Ascendante et descendante	Communes	CC2V	
Service petite enfance	Mise à disposition individuelle	Ascendante	Thourrotte	CC2V	0.6
	Service commun Archive	Descendante	CC2V	Communes et syndicats du territoire	0.5
Service administratif	Service commun Autorisation d'instruction d'urbanisme	Mise à disposition descendante	CC2V	16 communes	1.5
	Mise à disposition de matériels (gradins, scène, barnums...)	Mise à disposition descendante	CC2V	16 communes	
Service habitat	Mise à disposition individuelle	Ascendante	Thourrotte	CC2V	0.6
	Service commun	Descendante	CC2V	Communes et syndicats du territoire	0.5
Service technique	Mise à disposition de matériels (gradins, scène, barnums...)	Mise à disposition descendante	CC2V	16 communes	1.5
	Mise à disposition de matériels (gradins, scène, barnums...)	Mise à disposition descendante	CC2V	16 communes	



DOB CC2V 2024

Mise en œuvre de la mutualisation

Au niveau supra communautaire, la CC2V a également mutualisé 1,5 équivalent temps plein.

Service concerné	Mode de mutualisation	Forme de mutualisation	Collectivité d'origine	Collectivités bénéficiaires
Service Eau	Mise à disposition de service	Horizontale	CC2V	SMOM
Service SPANC	Mise à disposition de service	Horizontale	CCPS	CC2V
SIG	Mise à disposition de service	Horizontale	ARC	CC2V, 16 communes
Musée territoire 14-18	Mise à disposition partagée	Horizontale	CCLO	CCPS, CC2V, CCRV, CCOC, CCVA, CCCD

A l'horizon 2025, la CC2V portera un nouvel équipement, une piscine intercommunale et devra délibérer pour un transfert de personnel de la ville de Thourrotte à la CC2V. Le transfert de personnel ou la mise à disposition individuelle sera favorisé plutôt que le recrutement direct.



DOB CC2V 2024

Budget rattaché « Tourisme et Patrimoine »

Création d'un parking avec bloc sanitaire et aire de retournement pour les cars – Cité des bateliers

2023 : MOE + étude géotechnique	31 161 €
2024 : MOE + travaux	587 517€
Subvention agence de l'eau	41 078 €
Subvention département	237 751 €
Subvention région	115 672 €
Autofinancement CC2V	224 177 €



DOB CC2V 2024

Budget rattaché « Tourisme et Patrimoine »

☀ **Les carrières de Montigny**

2024 : achat de terrains

10 000 €

☀ **Installation de la timonerie à la cité des bateliers**

2024 : installation

47 516 €



Budget rattaché « Tourisme et Patrimoine »

Exploitation bateau « L'Escapade »

- Prestations des traiteurs et intervenants : 160 000 €
- Vente de prestations : 260 000 €

Les ventes engendrées par l'exploitation du bateau permettent de financer une partie du montant des investissements alloués à la cité des bateliers.

Activité :- 101 repas traiteurs fournis pour 6 600 personnes
- 2 000 visites individuelles (croisières promenades ou événementielles)



DOB CC2V 2024

Budget annexe« Parc des Deux Vallées »

2024 : acquisitions foncières et AMO	1 061 K €
2025 : travaux (subventions déduites)	769 K €
2026 : travaux (subventions déduites)	731 K €
2027 : travaux (subventions déduites)	285 K €
2028 : Vente des terrains (recettes X 5 ans)	324 K €

Autofinancement CC2V : 1 225 952 €



DOB CC2V 2024

Budget annexe« SPANC »

Une perspective identique à 2023 :

- 20 contrôles diagnostic assainissement (maximum)
- Une redevance calculée en fonction des coûts financiers

Coût d'un contrôle diagnostic avec rapport : 95 €



DOB CC2V 2024

Budget annexe« Pépinière d'entreprises »

- ☀ **Effectif moyen de l'année 2023 :**
 - **occupation des ateliers à 87 %**
 - **occupation des bureaux à 60 %**

Depuis 2018 l'activité de la pépinière d'entreprise ne permet pas de dégager un excédent de fonctionnement mais conforment un excédent de clôture grâce à l'excédent annuel d'investissement.

Résultat d'exercice provisoire 2023 : déficit 7 000 €

Résultat de clôture provisoire 2023 : 74 700 € (baisse par rapport à 2022)



Débat d'orientation budgétaire Rapport de rétrospective financière 2024

Communauté de Communes des 2 Vallées

SCENARIO : DOB 2024

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20231211-11dec2023_1-DE

Reçu le 13/12/2023



Sommaire

1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

- 1.1 - Les masses budgétaires
- 1.2 - Soldes financiers
- 1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- 1.4 - Endettement

2 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

- 2.1 - Soldes intermédiaires de gestion
- 2.2 - Epargne brute
- 2.3 - Effet de ciseau

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

- 3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
- 3.2 - Annuités de la dette
- 3.3 - Ratio de désendettement

4 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 4.1 - Les recettes de fonctionnement
- 4.2 - Les dépenses de fonctionnement

5 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 5.1 - Les recettes d'investissement
- 5.2 - Les dépenses d'investissement

6 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- 6.1 - Les dépenses prévues au PPI
- 6.2 - Les financeurs du PPI
- 6.3 - Le coût net annuel

7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

8 - LES RATIOS

1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

1.1 - Les masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement	8 884 996	9 020 937	9 075 731	9 630 301	9 571 389	9 583 223	9 638 322	9 694 705	10 076 396	10 135 417
Dépenses de fonctionnement	6 954 338	7 894 090	8 577 896	8 565 210	9 475 601	9 047 814	9 519 405	9 097 884	8 839 863	8 864 284
dont intérêts de la dette	9 012	7 130	9 452	40 694	41 894	34 406	26 674	18 561	10 086	1 697
Recettes d'investissement	200 000	346 122	317 651	463 867	1 606 468	2 345 580	1 109 534	0	0	0
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 795 023	576 966	834 697	822 634	6 827 230	6 362 708	474 038	272 849	281 323	189 009
dont capital de la dette	158 145	159 139	158 959	146 350	149 515	157 003	164 736	172 849	181 323	89 000
dont P.P.I	1 436 878	217 827	675 738	507 284	6 577 715	6 105 705	209 302	0	0	0

1.2 - Soldes financiers

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne de gestion	1 939 670	1 132 177	507 287	1 105 735	137 682	569 815	145 590	615 383	1 246 619	1 272 829
Epargne brute	1 930 658	1 125 047	497 835	1 065 041	95 788	535 409	118 916	596 822	1 236 533	1 271 132
Epargne nette	1 772 513	965 908	338 877	918 691	-53 727	378 406	-45 820	423 973	1 055 210	1 182 123

1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonds de roulement en début d'exercice	8 857 073	9 192 708	10 088 711	10 069 501	10 775 825	5 650 851	2 169 133	2 923 545	3 247 517	4 202 728
Résultat de l'exercice	335 635	896 003	-19 210	706 324	-5 124 974	-3 481 719	754 412	323 973	955 210	1 082 123
Fonds de roulement en fin d'exercice	9 192 708	10 088 711	10 069 501	10 775 825	5 650 851	2 169 133	2 923 545	3 247 517	4 202 728	5 284 851

1.4 - Endettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours au 31 décembre	1 409 978	1 250 839	1 090 538	928 722	764 816	598 725	430 455	259 977	598 725	598 725
Ratio de désendettement	0,7 ans	1,1 ans	2,2 ans	0,9 ans	8 ans	1,1 ans	3,6 ans	0,4 ans	0,5 ans	0,5 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

2.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

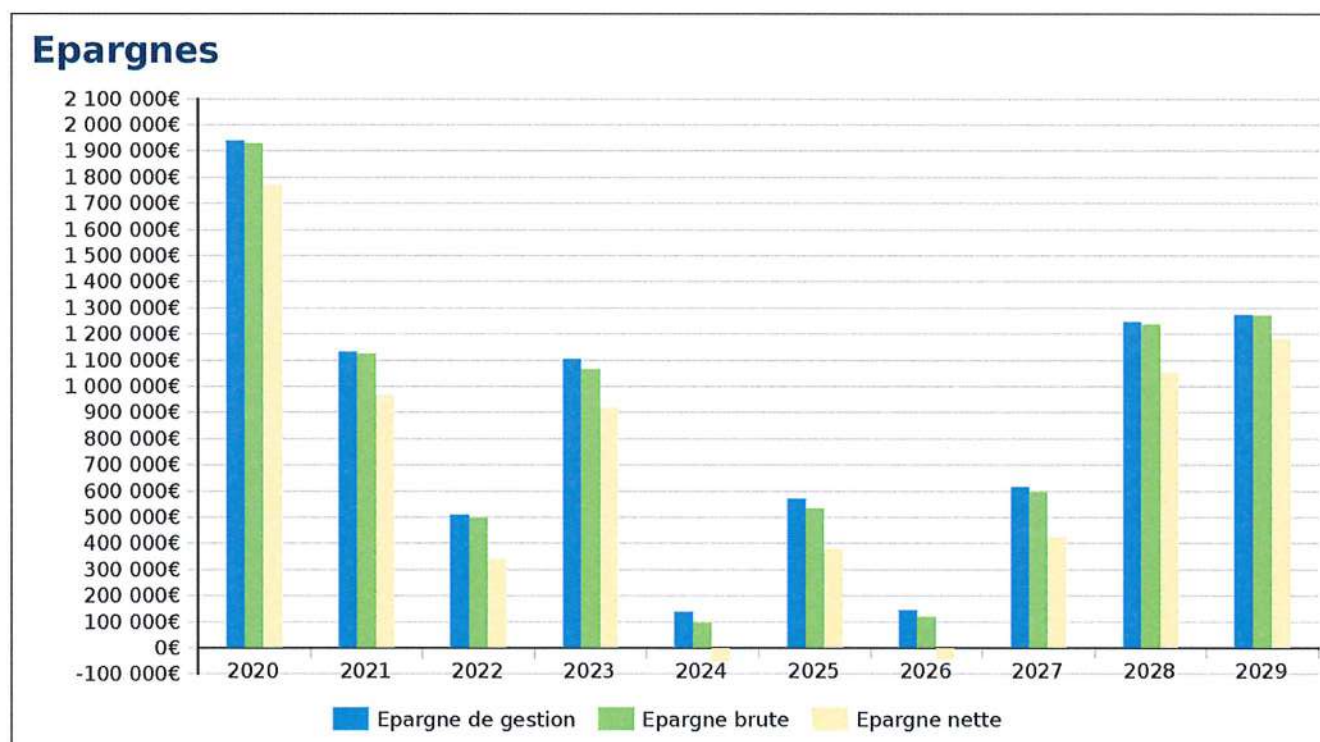
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montants	1 939 670	1 132 177	507 287	1 105 735	137 682	569 815	145 590	615 383	1 246 619	1 272 829

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montants	1 930 658	1 125 047	497 835	1 065 041	95 788	535 409	118 916	596 822	1 236 533	1 271 132

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

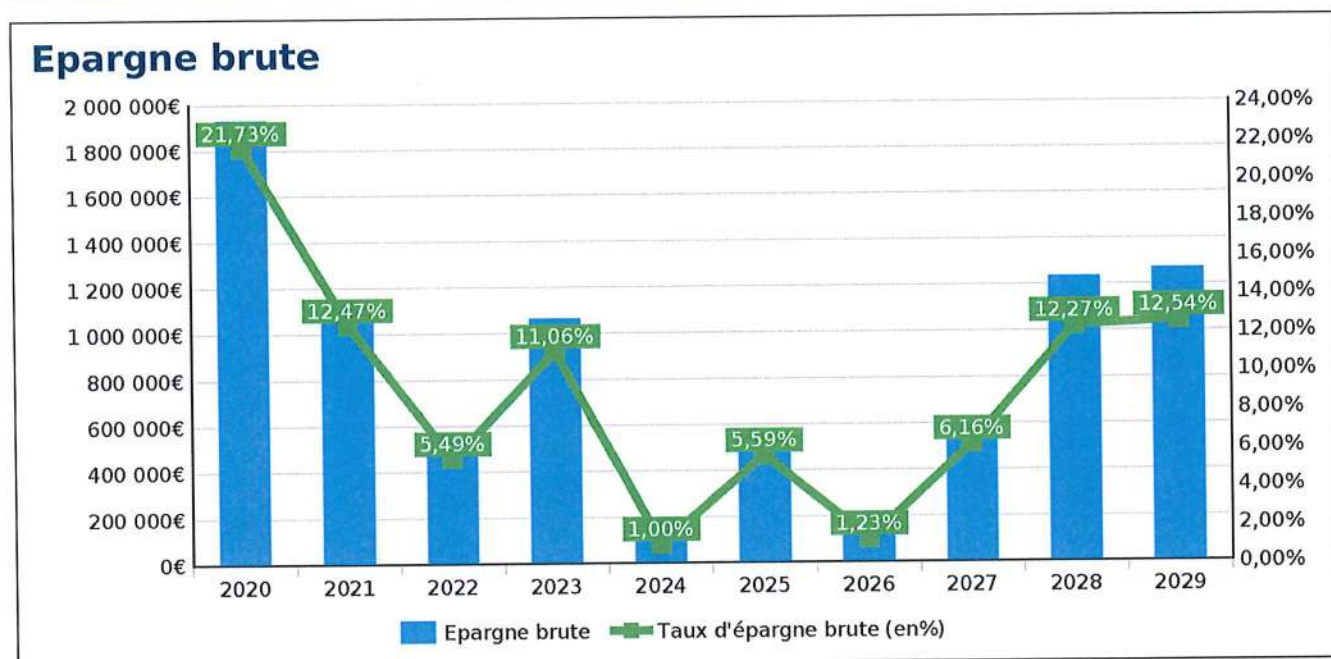
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement	8 884 996	9 020 937	9 075 731	9 630 301	9 571 389	9 583 223	9 638 322	9 694 705	10 076 396	10 135 417
Epargne de gestion	1 939 670	1 132 177	507 287	1 105 735	137 682	569 815	145 590	615 383	1 246 619	1 272 829
Epargne brute	1 930 658	1 125 047	497 835	1 065 041	95 788	535 409	118 916	596 822	1 236 533	1 271 132
Taux d'épargne brute (en %)	21,73 %	12,47 %	5,49 %	11,06 %	1 %	5,59 %	1,23 %	6,16 %	12,27 %	12,54 %
Epargne nette	1 772 513	965 908	338 877	918 691	-53 727	378 406	-45 820	423 973	1 055 210	1 182 123



2.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

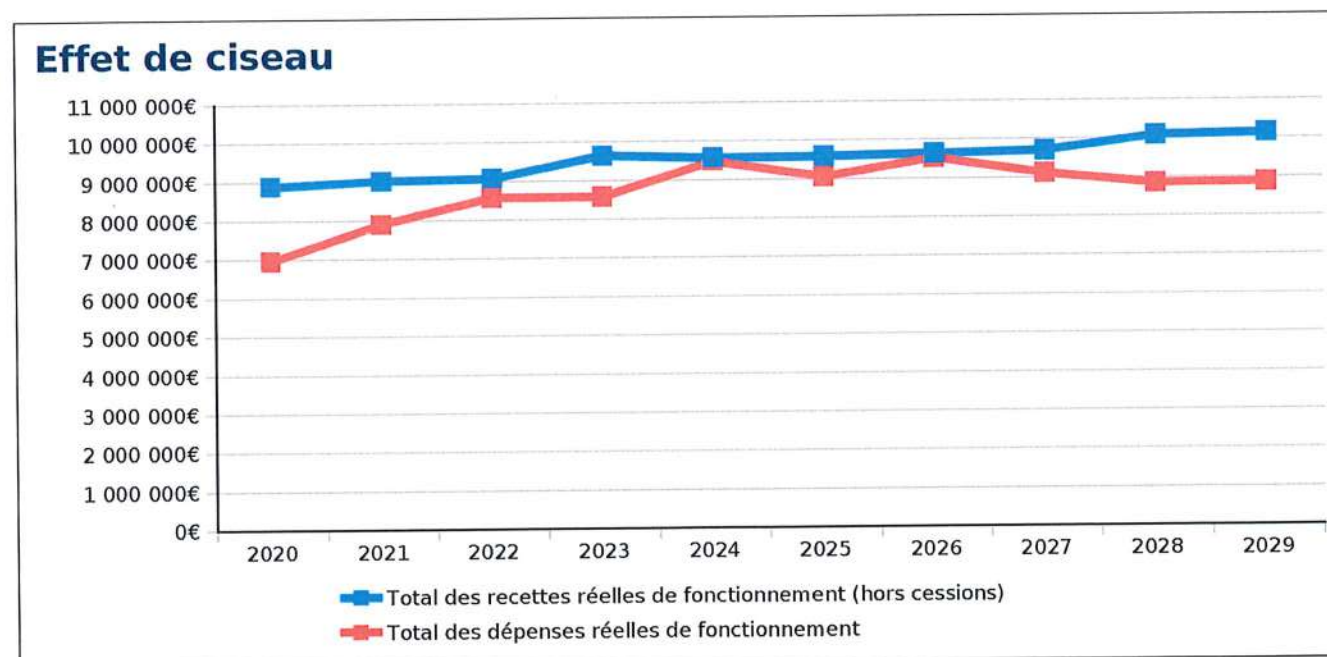
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne brute	1 930 658	1 125 047	497 835	1 065 041	95 788	535 409	118 916	596 822	1 236 533	1 271 132
Taux d'épargne brute (en %)	21,73 %	12,47 %	5,49 %	11,06 %	1 %	5,59 %	1,23 %	6,16 %	12,27 %	12,54 %

2.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	8 884 996	9 019 137	9 075 731	9 630 251	9 571 389	9 583 223	9 638 322	9 694 705	10 076 396	10 135 417
Evolution n-1	-3,03 %	1,51 %	0,63 %	6,11 %	-0,61 %	0,12 %	0,57 %	0,58 %	3,94 %	0,59 %
Dépenses de fonctionnement	6 954 338	7 894 090	8 577 896	8 565 210	9 475 601	9 047 814	9 519 405	9 097 884	8 839 863	8 864 284
Evolution n-1	-9,55 %	13,51 %	8,66 %	-0,15 %	10,63 %	-4,51 %	5,21 %	-4,43 %	-2,84 %	0,28 %

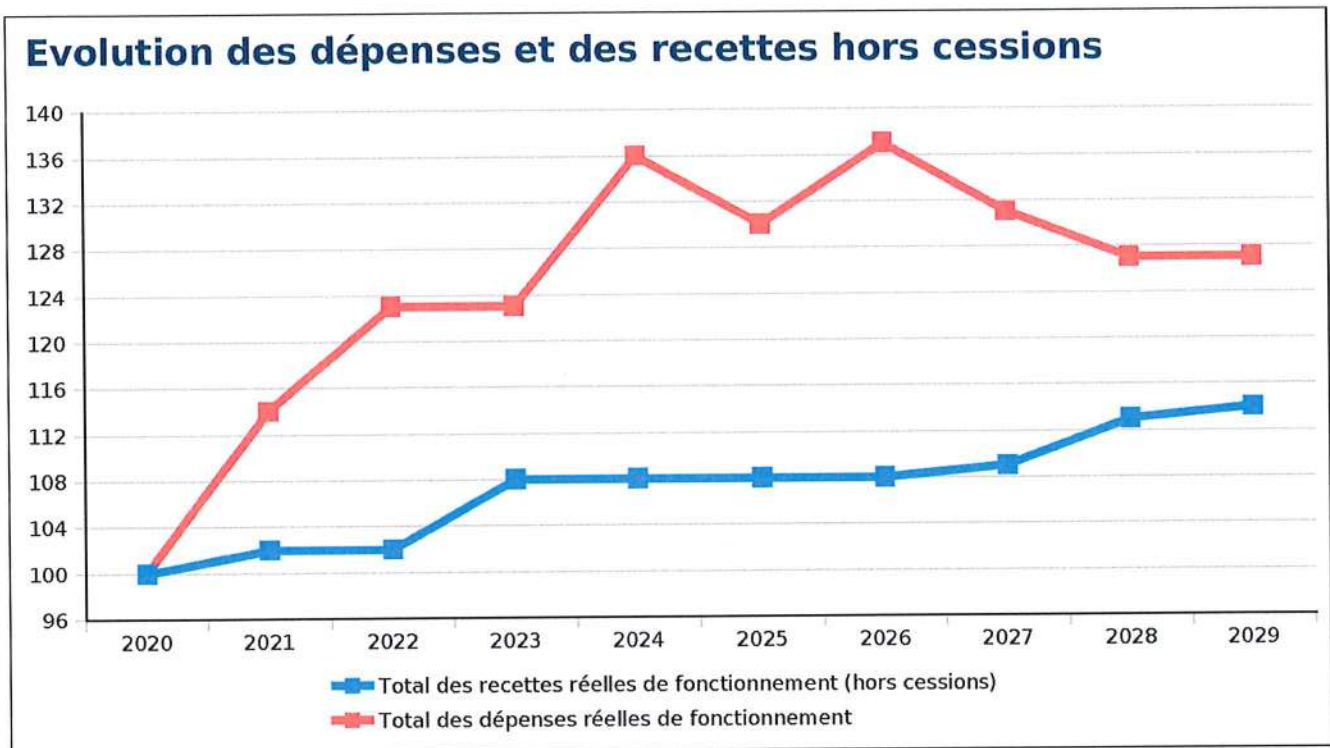
La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



SCENARIO : DOB 2024

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes (hors cessions) en base 100. Si l'évolution des dépenses est supérieure à l'évolution des recettes, alors un effet de ciseau peut se matérialiser.



3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

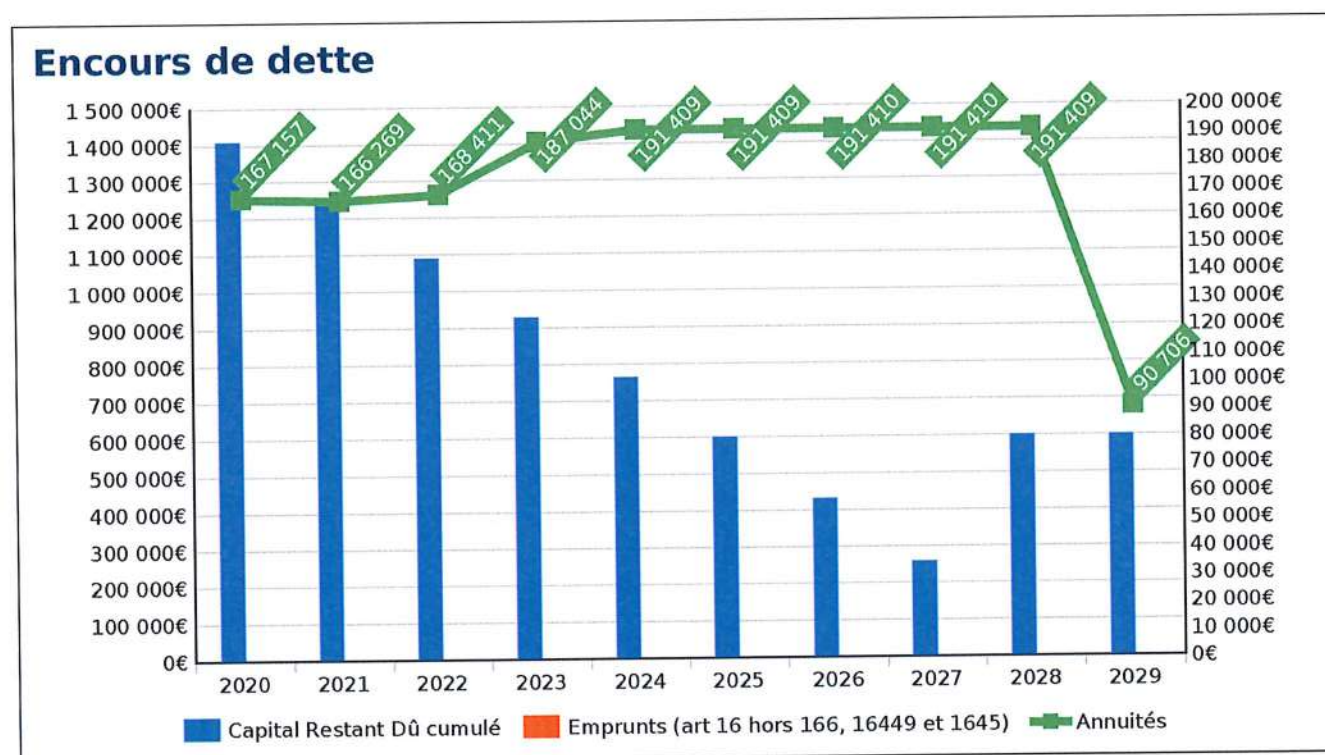
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de 1 409 978 € en 2020 à 598 725 € en 2029 (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de 167 157 € en 2020 à 90 706 € en 2029 (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	1 409 978	-9,97 %	0
2021	1 250 839	-11,29 %	0
2022	1 090 538	-12,82 %	0
2023	928 722	-14,84 %	0
2024	764 816	-17,65 %	0
2025	598 725	-21,72 %	0
2026	430 455	-28,1 %	0
2027	259 977	-39,6 %	0
2028	598 725	130,3 %	0
2029	598 725	0 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-9,08 %	-57,54 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



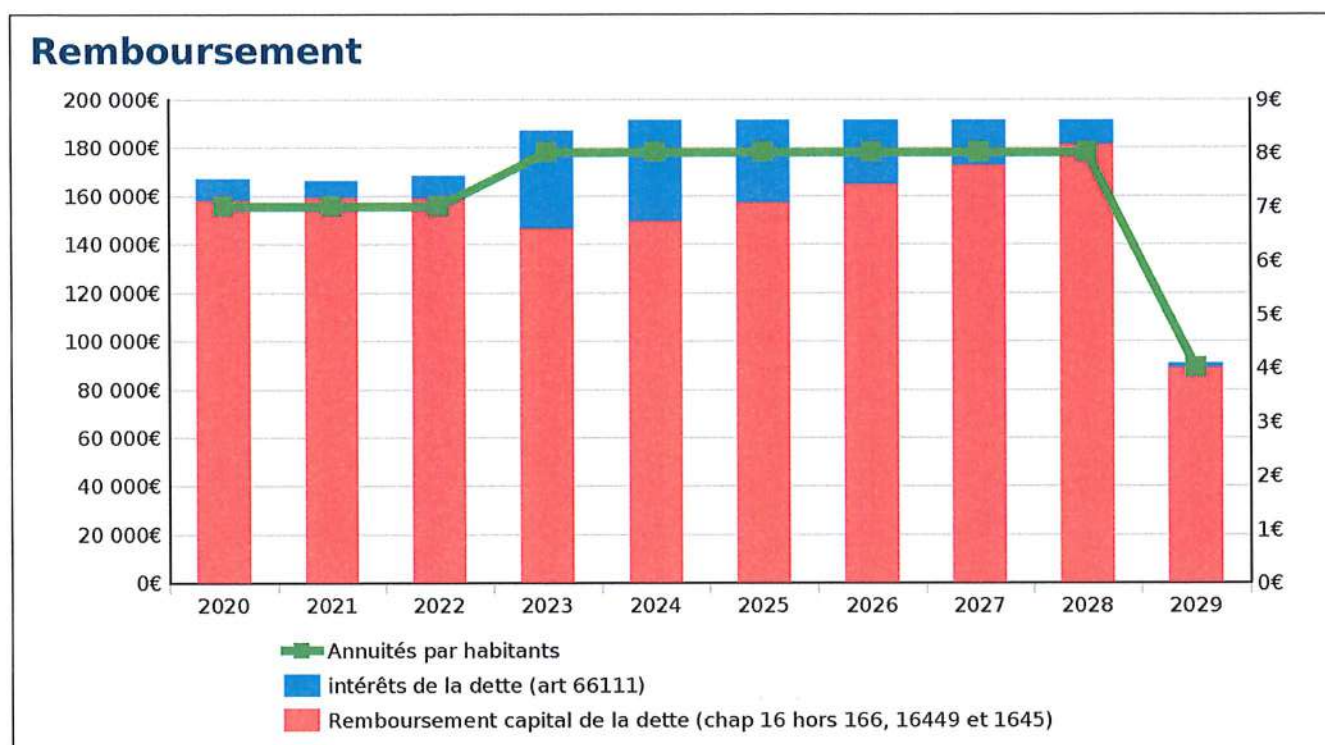
3.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Annuités	167 157	166 269	168 411	187 044	191 409	191 409	191 410	191 410	191 409	90 706
Evolution n-1 (en %)	-0,35 %	-0,53 %	1,29 %	11,06 %	2,33 %	0 %	0 %	0 %	-0 %	-52,61 %
Capital en euro	158 145	159 139	158 959	146 350	149 515	157 003	164 736	172 849	181 323	89 009
Intérêts en euro	9 012	7 130	9 452	40 694	41 894	34 406	26 674	18 561	10 086	1 697

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

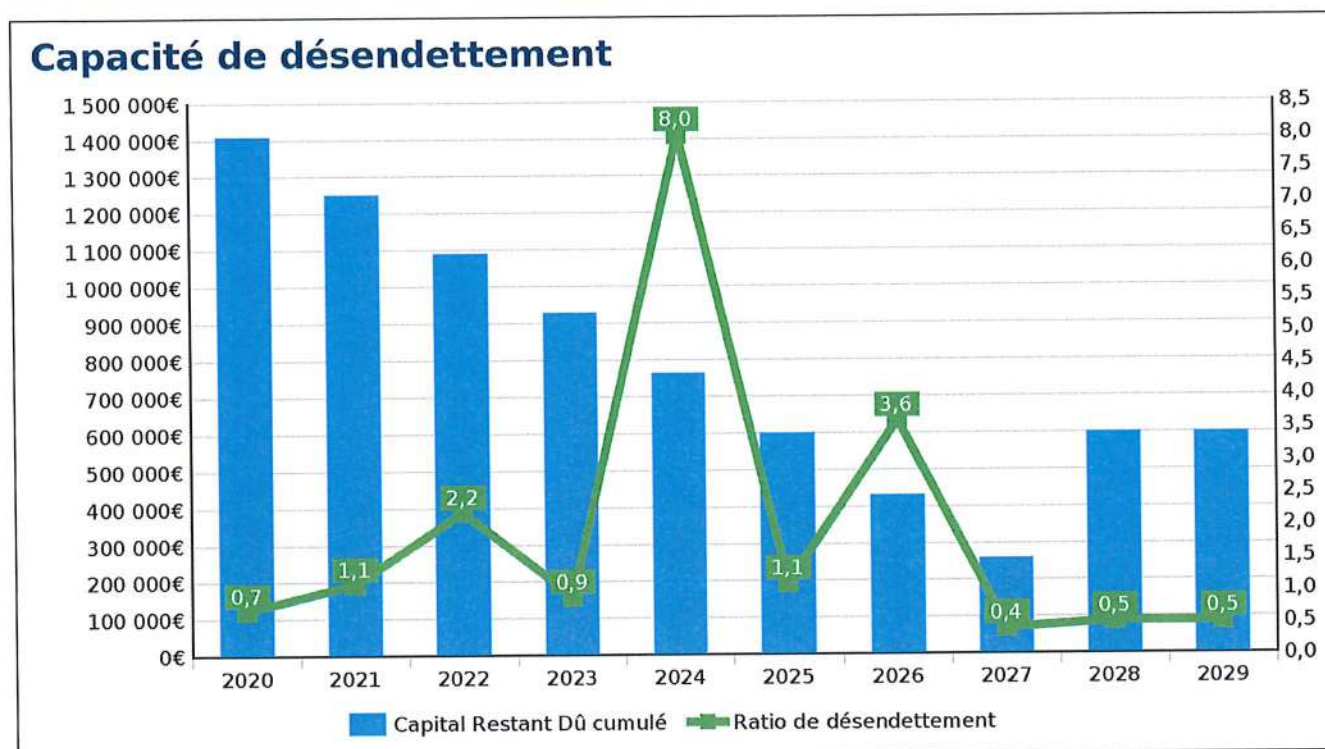
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Annuités	7	7	7	8	8	8	8	8	8	4
Capital	7	7	7	6	7	7	7	8	8	4
Intérêts	0	0	0	2	2	2	1	1	0	0

3.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio	0,7 ans	1,1 ans	2,2 ans	0,9 ans	8 ans	1,1 ans	3,6 ans	0,4 ans	0,5 ans	0,5 ans



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM < 1$), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM > 1$), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

4 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

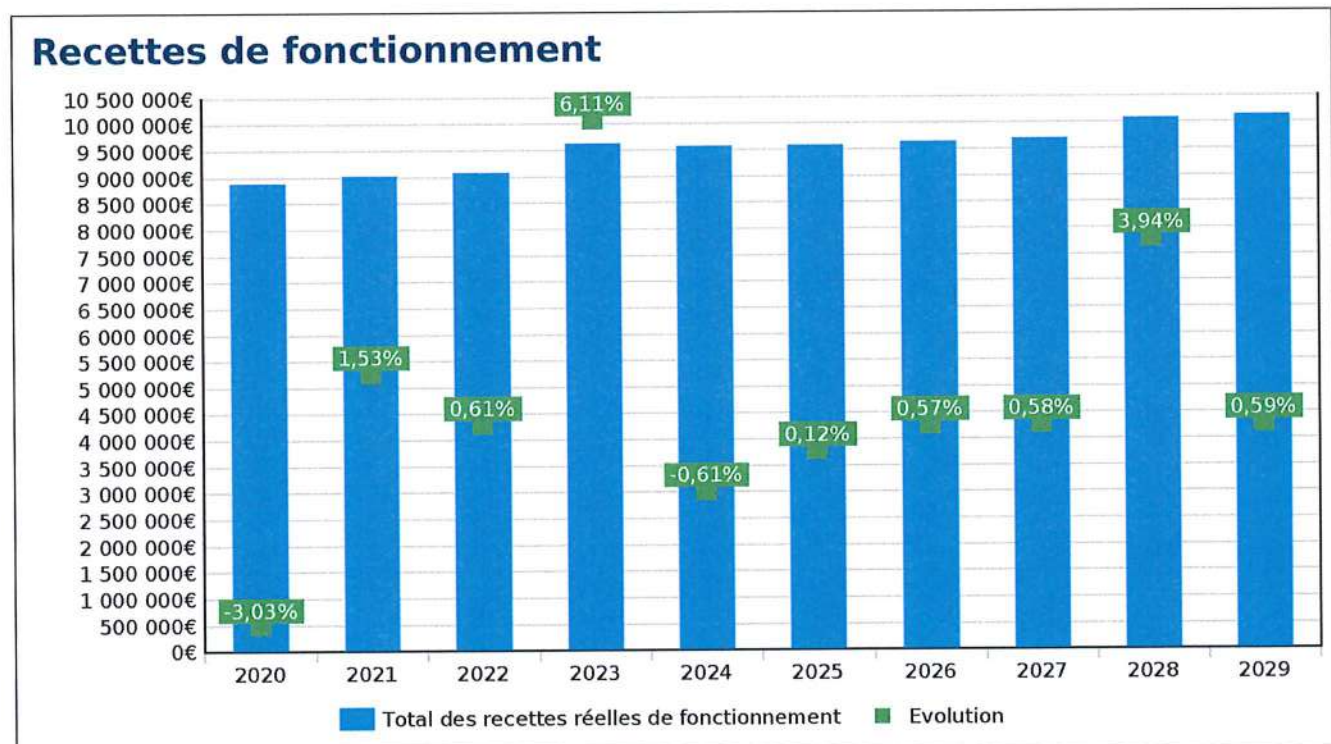
4.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	8 884 996	-3,03 %	388
2021	9 020 937	1,53 %	394
2022	9 075 731	0,61 %	396
2023	9 630 301	6,11 %	421
2024	9 571 389	-0,61 %	418
2025	9 583 223	0,12 %	419
2026	9 638 322	0,57 %	421
2027	9 694 705	0,58 %	423
2028	10 076 396	3,94 %	440
2029	10 135 417	0,59 %	443

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	1,47 %	14,07 %



Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
4 890 950	2 485 398	2 579 185	2 751 566	2 861 629	2 918 861	2 977 238	3 036 783	3 097 519	3 159 469

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1 505 585	1 531 458	1 394 426	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009	1 510 009

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

SCENARIO : DOB 2024

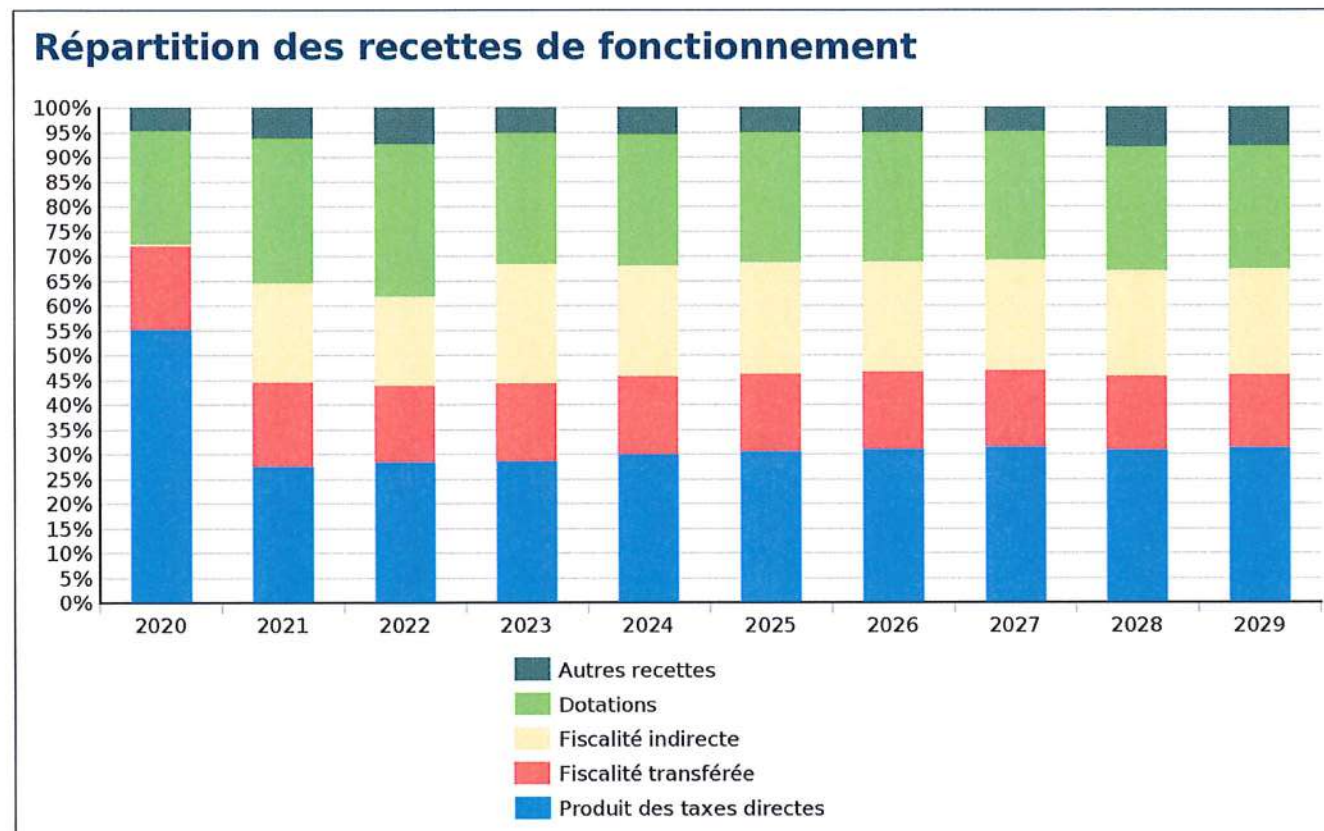
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
34 850	1 805 333	1 642 290	2 331 925	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
2 030 084	2 641 913	2 785 780	2 534 272	2 527 752	2 524 353	2 521 074	2 517 913	2 514 869	2 511 939

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
423 526	556 835	674 051	502 529	522 000	480 000	480 000	480 000	804 000	804 000



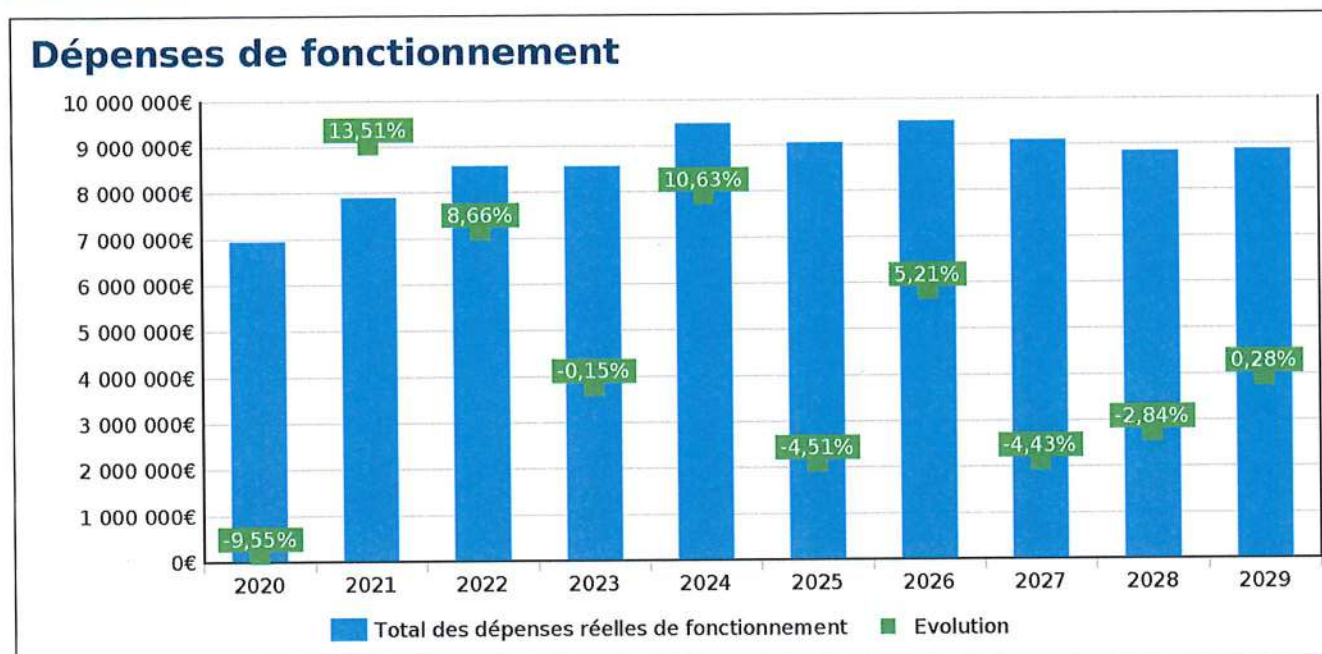
4.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	6 954 338	-9,55 %	304
2021	7 894 090	13,51 %	345
2022	8 577 896	8,66 %	375
2023	8 565 210	-0,15 %	374
2024	9 475 601	10,63 %	414
2025	9 047 814	-4,51 %	395
2026	9 519 405	5,21 %	416
2027	9 097 884	-4,43 %	397
2028	8 839 863	-2,84 %	386
2029	8 864 284	0,28 %	387

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	2,73 %	27,46 %



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1 928 739	2 061 235	2 155 321	2 300 000	2 323 000	2 334 615	2 346 288	2 358 020	2 369 810	2 381 659

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
3 389 540	3 860 025	4 170 670	4 000 000	4 070 000	4 130 000	4 150 650	4 171 403	4 192 260	4 213 222

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
276 650	596 372	600 500	891 253	546 444	546 444	546 444	546 444	546 444	546 444

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
882 543	884 203	898 112	926 623	926 623	926 623	926 623	926 623	926 623	926 623

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
164 680	177 402	516 697	275 000	375 000	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000

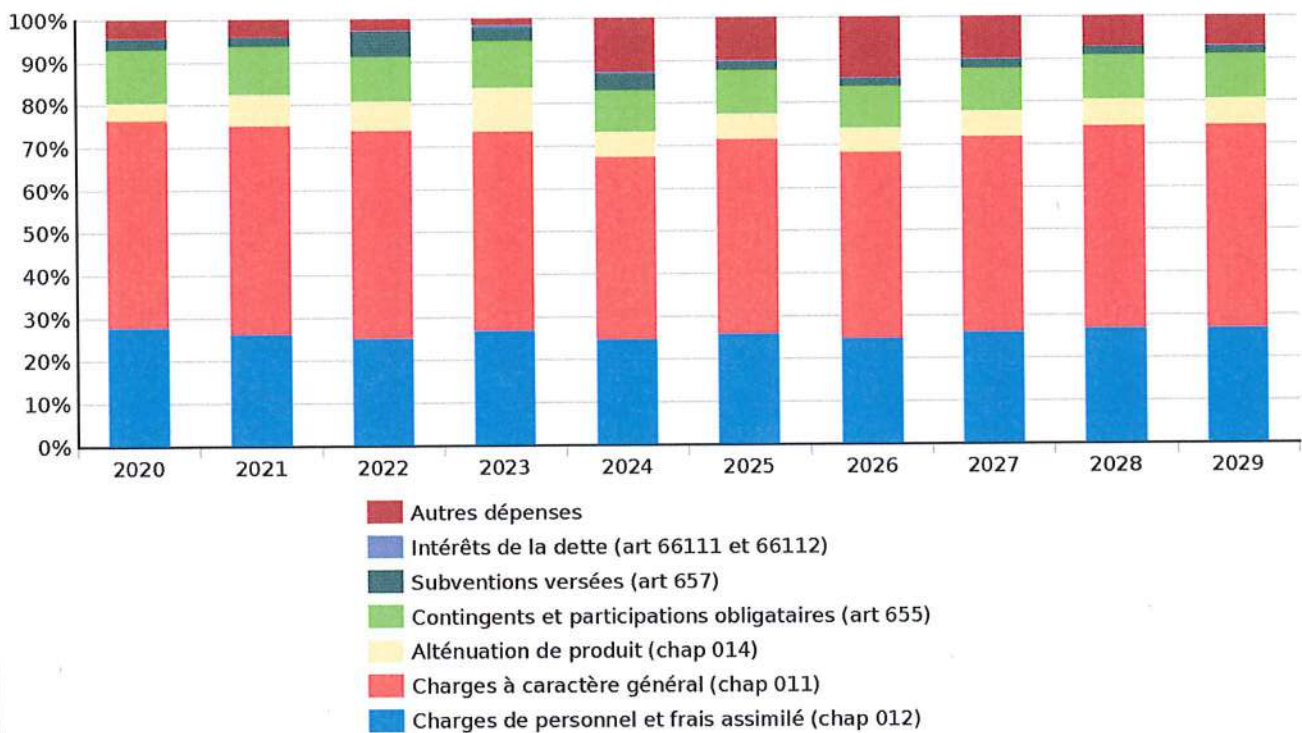
Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
8 359	7 508	9 433	40 334	41 534	34 046	26 314	18 201	9 726	1 337

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
303 828	307 344	227 163	132 000	1 193 000	901 086	1 348 086	902 193	620 000	620 000

Répartition des dépenses de fonctionnement



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

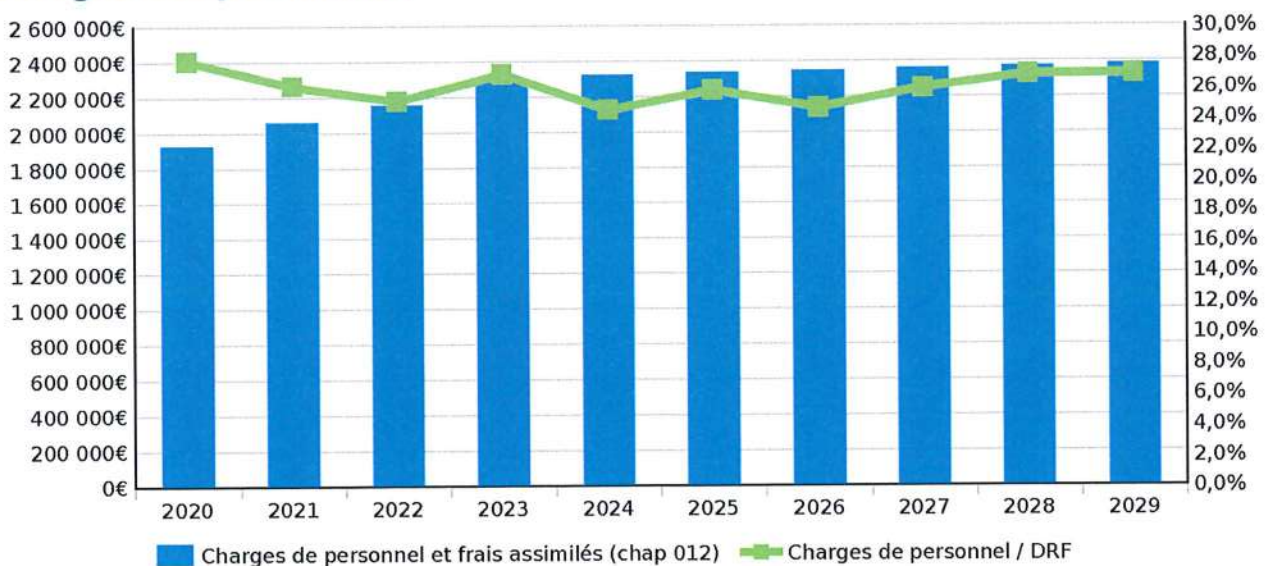
Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1 928 739	2 061 235	2 155 321	2 300 000	2 323 000	2 334 615	2 346 288	2 358 020	2 369 810	2 381 659

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
27,73 %	26,11 %	25,13 %	26,85 %	24,52 %	25,8 %	24,65 %	25,92 %	26,81 %	26,87 %

Charges de personnel



5 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16,404%.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
0	76 614	296 865	141 199	1 076 548	1 001 580	34 334	0	0	0

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
0	14 000	20 786	122 668	490 920	1 344 000	1 075 200	0	0	0

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité...

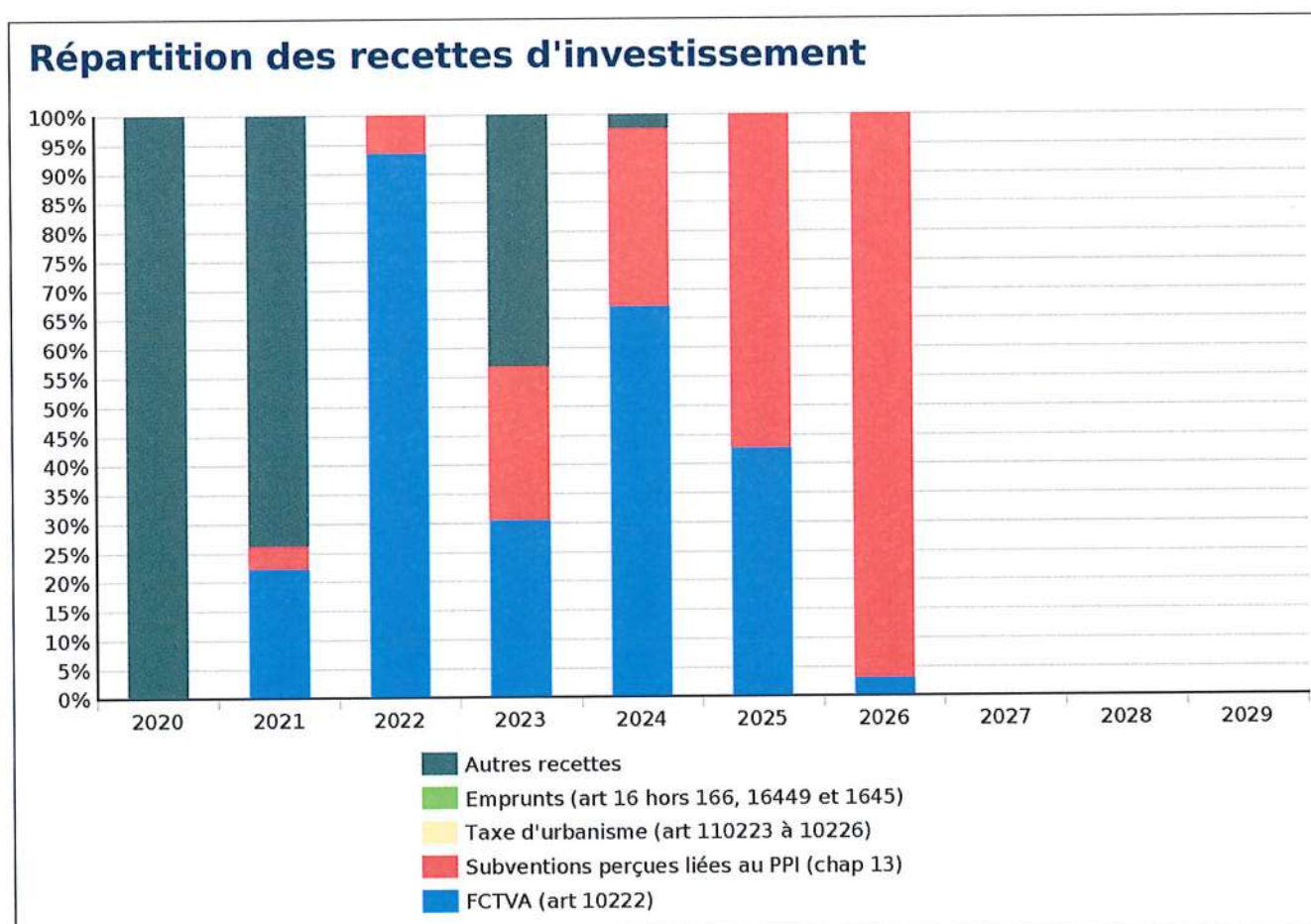
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

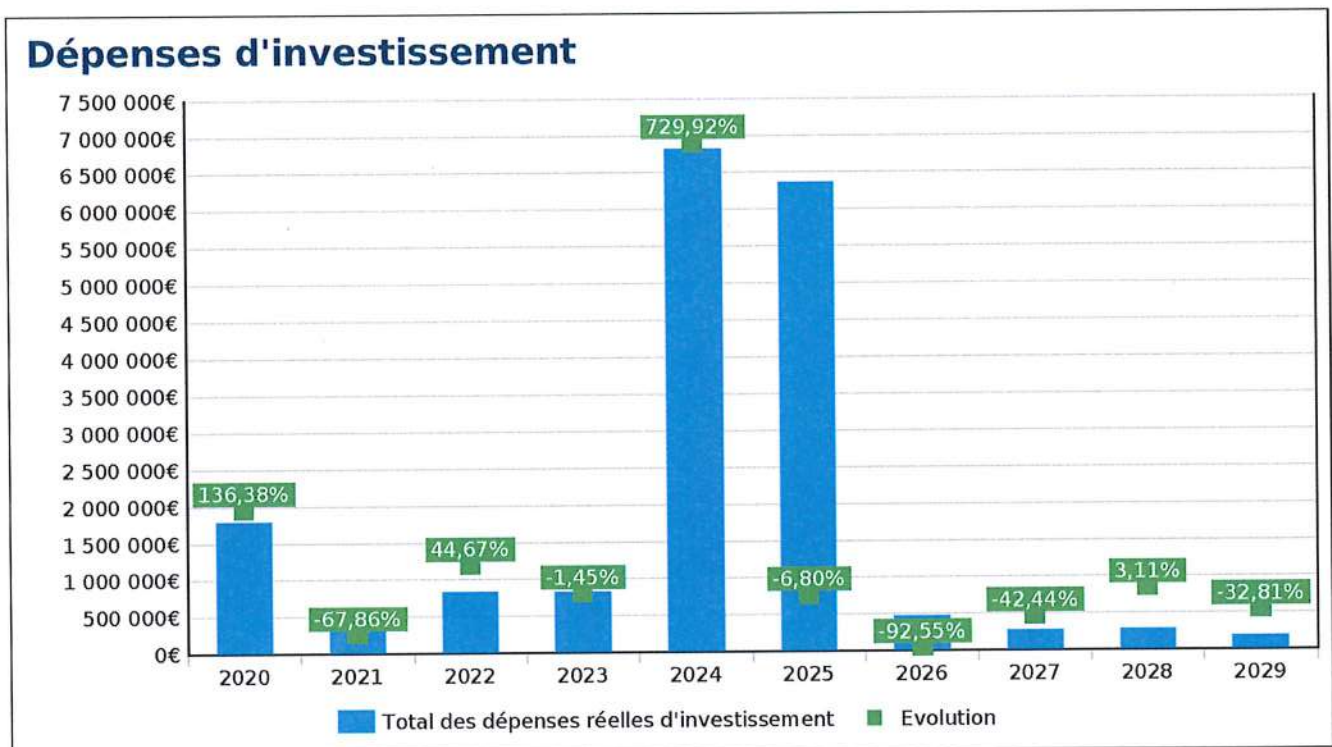
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
200 000	255 508	-0	200 000	39 000	0	0	0	0	0



5.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	1 795 023	136,38 %	78
2021	576 966	-67,86 %	25
2022	834 697	44,67 %	36
2023	822 634	-1,45 %	36
2024	6 827 230	729,92 %	298
2025	6 362 708	-6,8 %	278
2026	474 038	-92,55 %	21
2027	272 849	-42,44 %	12
2028	281 323	3,11 %	12
2029	189 009	-32,81 %	8

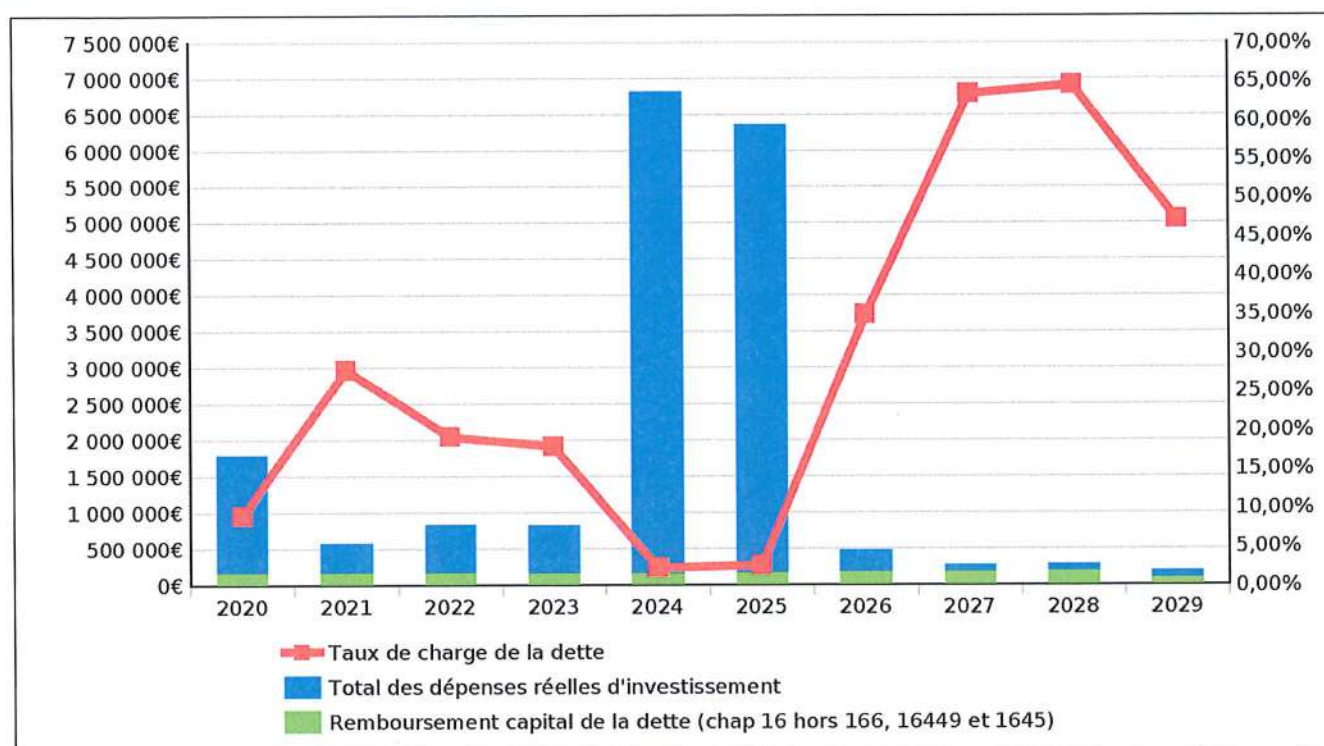


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	1 795 023	158 145	8,81 %
2021	576 966	159 139	27,58 %
2022	834 697	158 959	19,04 %
2023	822 634	146 350	17,79 %
2024	6 827 230	149 515	2,19 %
2025	6 362 708	157 003	2,47 %
2026	474 038	164 736	34,75 %
2027	272 849	172 849	63,35 %
2028	281 323	181 323	64,45 %
2029	189 009	89 009	47,09 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



6 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

6.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
CSNE projets connexes	0	0	0	0	208 000	208 000	208 000	0	0	0	624 000
Desserte Ribécourt Dreslincourt - Pimprez	144 857	47 612	0	0	15 000	0	0	0	0	0	207 469
Piscine intercommunale	1 222 412	47 640	568 578	507 284	6 054 715	5 897 705	1 302	0	0	0	14 299 636
Rénovation énergétique des bâtiments	0	0	0	0	300 000	0	0	0	0	0	300 000
Total	1 367 269	95 252	568 578	507 284	6 577 715	6 105 705	209 302	0	0	0	15 431 105

6.2 - Les financeurs du PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ADEME	0	0	0	70 000	26 400	132 000	105 600	0	0	0	334 000
Divers	0	0	0	0	2 400	12 000	9 600	0	0	0	24 000
Département	0	14 000	0	0	140 000	450 000	360 000	0	0	0	964 000
Entreprises	0	0	0	0	172 120	0	0	0	0	0	172 120
Région	0	0	20 786	52 668	150 000	750 000	600 000	0	0	0	1 573 454
Total	0	14 000	20 786	122 668	490 920	1 344 000	1 075 200	0	0	0	3 067 574

6.3 - Le coût net annuel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Programmes (a)	1 367 269	95 252	568 578	507 284	6 577 715	6 105 705	209 302	0	0	0	15 431 105
Financeurs (b)	0	14 000	20 786	122 668	490 920	1 344 000	1 075 200	0	0	0	3 067 574
Total (a-b)	1 367 269	81 252	547 792	384 616	6 086 795	4 761 705	-865 898	0	0	0	12 363 531

7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Programmes (a)	1 367 269	95 252	568 578	507 284	6 577 715	6 105 705	209 302	0	0	0	15 431 105

L'épargne de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne brute	1 930 658	1 125 047	497 835	1 065 041	95 788	535 409	118 916	596 822	1 236 533	1 271 132
Remboursement capital de la dette	158 145	159 139	158 959	146 350	149 515	157 003	164 736	172 849	181 323	89 009
Epargne nette	1 772 513	965 908	338 877	918 691	-53 727	378 406	-45 820	423 973	1 055 210	1 182 123

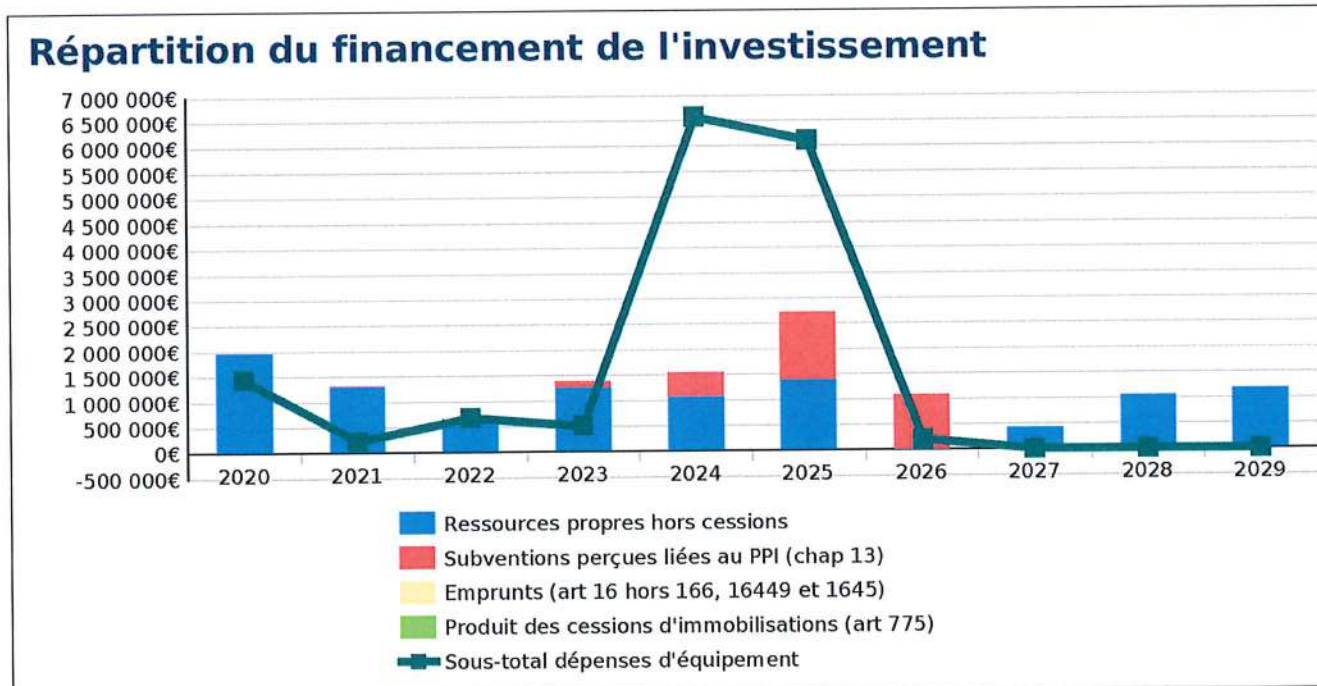
Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne nette (a)	1 772 513	965 908	338 877	918 691	-53 727	378 406	-45 820	423 973	1 055 210	1 182 123
FCTVA (b)	0	76 614	296 865	141 199	1 076 548	1 001 580	34 334	0	0	0
Autres recettes (c)	200 000	255 508	-0	200 000	39 000	0	0	0	0	0
Produit de cessions (d)	0	1 800	0	50	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 972 513	1 299 830	635 741	1 259 940	1 061 821	1 379 986	-11 486	423 973	1 055 210	1 182 123
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	0	14 000	20 786	122 668	490 920	1 344 000	1 075 200	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	1 972 513	1 313 830	656 528	1 382 608	1 552 741	2 723 986	1 063 714	423 973	1 055 210	1 182 123

Résultat de l'exercice	335 635	896 003	-19 210	706 324	-5 124 974	-3 481 719	754 412	323 973	955 210	1 082 123
------------------------	---------	---------	---------	---------	------------	------------	---------	---------	---------	-----------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.



8 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio 1	304	345	375	374	414	395	416	397	386	387
Ratio 2	214	109	113	120	125	127	130	133	135	138
Ratio 3	388	394	396	421	418	419	421	423	440	443
Ratio 4	63	10	30	22	287	267	9	0	0	0
Ratio 5	62	55	48	41	33	26	19	11	26	26
Ratio 6	19	20	20	21	20	20	20	20	20	20
Ratio 7	27,73 %	26,11 %	25,13 %	26,85 %	24,52 %	25,8 %	24,65 %	25,92 %	26,81 %	26,87 %
Ratio 9	80,05 %	89,27 %	96,27 %	90,46 %	100,56 %	96,05 %	100,48 %	95,63 %	89,53 %	88,34 %
Ratio 10	16,17 %	2,41 %	7,45 %	5,27 %	68,72 %	63,71 %	2,17 %	0 %	0 %	0 %
Ratio 11	15,85 %	13,87 %	12,03 %	9,8 %	8,14 %	6,34 %	4,5 %	2,66 %	0,78 %	5,03 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
12 décembre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 12 décembre
2023

Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHANGAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Admission en non
valeur pour le budget
général

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-
11dec2023_2-DE Reçu le 12/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023

OBJET : Admission en non-valeur pour le Budget général

2023-12-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24,

Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public,

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes,

Considérant que l'admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil Communautaire en vertu de l'article L2541-12-9.

Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur les recettes suivantes :

Exercice	Référence titre	Reste dû	Motifs de la présentation
2020	T 222	26.89 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T 223	8.30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T 376	31.50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Total		66.69	

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 66.69 € comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
12 décembre 2023 (Voie
électronique)

Publication le 12 décembre
2023

Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Admission en non
valeur pour le budget
annexe pépinière
d'entreprises

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-
11dec2023_3-DE Reçu le 12/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023

OBJET : Admission en non-valeur pour le Budget annexe pépinière d'entreprises

2023-12-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24,

Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public,

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes,

Considérant que l'admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil Communautaire en vertu de l'article L2541-12-9.

Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur les recettes suivantes :

Exercice	Référence titre	Reste dû	Motifs de la présentation
2019	T 8	400.00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ/LJ
2019	T 9	506.40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ/LJ
Total		906.40 €	

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 906.40 € comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO
P. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
12 décembre 2023 (Voie
électronique)

Publication le 12 décembre
2023

Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Admission en non
valeur pour le budget
annexe SPANC

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-
11dec2023_4-DE Reçu le 12/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023

OBJET : Admission en non-valeur pour le Budget annexe
SPANC

2023-12-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24,

Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public,

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes,

Considérant que l'admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil Communautaire en vertu de l'article L2541-12-9.

Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur les recettes suivantes :

Exercice	Référence titre	Reste dû	Motifs de la présentation
2019	T 13	98.00 €	RAR inférieur seuil poursuite / poursuite sans effet
Total		98.00 €	

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 98.00 € comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
13 décembre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 13 décembre
2023

Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHANGAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Décision Budgétaire
Modificative n°2 –
Budget annexe
SPANC

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-
11dec2023_5-DE Reçu le 13/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023****OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget
Annexe SPANC**

2023-12-05

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés
dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

60636 Code INSEE	CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE CC2V Budget SPANC	DM n°2 2023
---------------------	-------------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Sous-traitance générale	113.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	113.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	98.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	98.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	15.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	15.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	113.00 €	113.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20231211-11dec2023_6-DE

Reçu le 13/12/2023

(1) y compris les restes à réaliser

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
13 décembre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 13 décembre
2023

Le Président



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Décision Budgétaire
Modificative n°3 -
Budget rattaché
Tourisme et
patrimoine

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-
11dec2023_6-DE Reçu le 13/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023

**OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget
rattaché Tourisme et Patrimoine**

2023-12-06

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés
dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P.CARVALHO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name P. Carvalho.

60636 Code INSEE	CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE TOURISME ET PATRIMOINE	DM n°3 2023
---------------------	------------------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général		5 000.00 €		5 000.00 €

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20231211-11dec2023_5-DE

Reçu le 13/12/2023




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
12 décembre 2023 (Voie
électronique)

Publication le 12 décembre
2023

Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Provision pour
dépréciation des
actifs circulants du
Budget annexe
SPANC

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-11dec2023_7-DE Reçu le 12/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023**

OBJET : Provision pour dépréciation des actifs circulants du Budget annexe SPANC

2023-12-07

Monsieur le Président expose :

La constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation (conformément aux articles L2321-2 et L2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le Comptable Publique.

Une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le Service de Gestion Comptable.

Le montant des créances irrécouvrables s'élève à :

- Budget annexe SPANC : 98 €

La somme devant être inscrite au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » doit s'élever au minimum à 15 % du montant des mandats émis et non recouverts au 31 décembre de l'année N-1, soit dans le cas présent :

- Budget annexe SPANC : 15 €

La provision sera réévaluée annuellement en fonction de l'évolution du risque (encaissements reçus ou nouvelles créances)

La provision est reprise lorsque :

- La créance est éteinte,
- La créance est admise en non-valeur
- La provision est devenue sans objet, le débiteur ayant réglé, en tout ou partie, sa dette,
- Le risque présenté lors de la dépréciation initiale est moindre.

La reprise sur provision permettra d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat d'exercice.

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédit de paiement 2023AP1 pour la construction de la piscine intercommunale et 2024AP1 pour les projets connexes liés à la construction du Canal Seine Nord Europe,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de programme et mandater les dépenses afférentes,


AUTORISE Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à liquider et mandater les dépenses aux crédits de paiements 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

*Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,*

Le Président,




F. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
4 Décembre 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
12 décembre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 12 décembre
2023

Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 27

* VOTANTS : 31

Objet :
**Autorisation de
programme et
crédits de paiement
2024 pour le budget
général**

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, POTET, DUBE, JOLY, PIAR, SERVAIS.

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, DACQUIN.

ETAIENT REPRESENTES : Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur REGNIER qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS : Monsieur IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231211-11dec2023_8-DE Reçu le 12/12/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2023**

**OBJET : Autorisation de programme et crédits de paiements
2024 pour le budget général**

2023-12-08

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M 57

Considérant qu'en matière de pluriannualité, l'article D.5217-11 du CGCT permet des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement sur plusieurs chapitres.

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent prendre la forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Considérant que les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Considérant que les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Considérant que les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Monsieur le Président,

PROPOSE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédit de paiement 2023AP1 pour la construction de la piscine intercommunale,

PRECISE qu'à la date du 1^{er} novembre 2023, le coût estimatif de cette opération est de 17 244 036 €,

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Construction d'une piscine intercommunale	107	14 371 751 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2016 à 2022	Réalisé 2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	1 910 746 €	507 283 €	6 054 715 €	5 897 705 €	1 302 €	14 371 751 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2016 à 2022	Réalisé 2023	2024	2025	2026	Total
FCTVA	313 438 €	14 199 €	993 215 €	967 459 €	214 €	2 288 525 €
Subventions attendues	- €	122 667 €	440 920 €	1 344 000 €	1 075 200 €	2 982 787 €
Solde	1 597 308 €	370 417 €	4 620 580 €	3 586 246 €	- 1 074 112 €	9 100 439 €

PROPOSE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédit de paiement 2024AP1 pour les projets connexes liés à la construction du Canal Seine Nord Europe,

PRECISE qu'à la date du 1^{er} novembre 2023, le coût estimatif de cette opération est de 624 000 €,

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
CSNE projets connexes	108	624 000 €

CP / Crédit budgétaire	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	208 000 €	208 000 €	208 000 €	624 000 €

CP / Crédit budgétaire	2024	2025	2026	Total
FCTVA	34 120 €	34 120 €	34 120 €	102 360 €
Subventions attendues	- €	- €		- €
Solde	173 880 €	173 880 €	173 880 €	521 640 €

DEMANDE à être autorisé à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de programme et mandater les dépenses afférentes,

DEMANDE à être autorisé, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à liquider et mandater les dépenses aux crédits de paiements 2024.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 15 % minimum du montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le Comptable Publique, soit une provision s'élevant à hauteur de 15 € pour le budget SPANC

DECIDE d'inscrire les sommes ci-dessus au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » des budgets énoncés

AUTORISE Monsieur le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur ou en créances éteintes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

*Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,*

Le Président,




P. CARVALHO